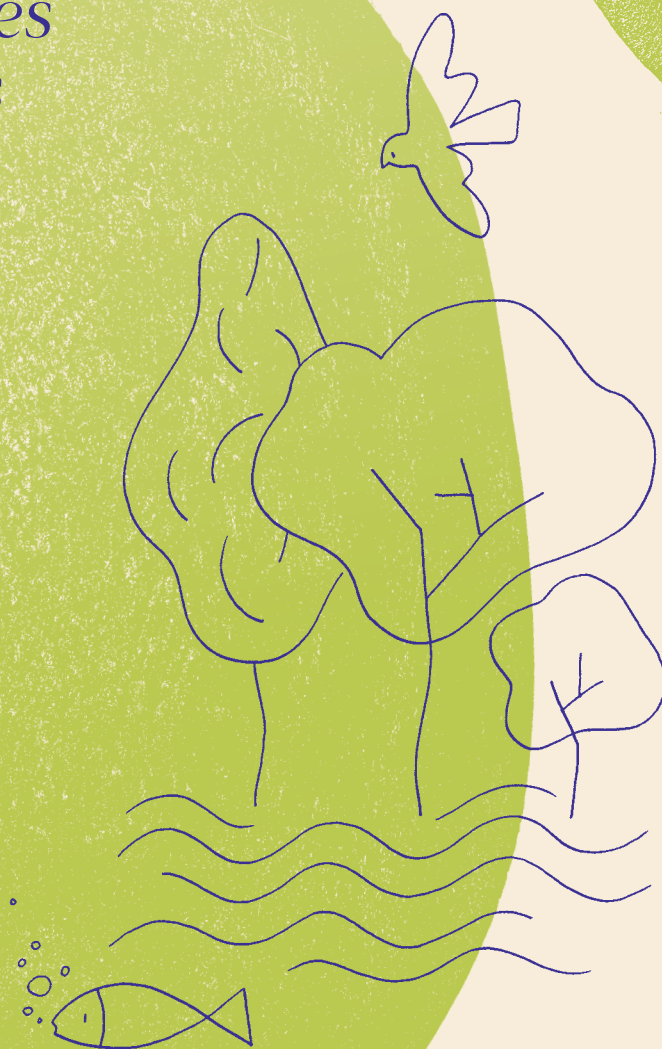


Touraine nature et sensible

Schéma
Départemental des
Espaces Naturels
Sensibles et de
la Biodiversité
d'Indre-et-Loire
2024 — 2033



Touraine nature et sensible

Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles et de la Biodiversité d'Indre-et-Loire 2024 – 2033

SOMMAIRE

4	ÉDITO	16	2.3.2. — Un outil financier : la taxe d'aménagement
5	PRÉAMBULE	17	2.3.3. — Un outil contractuel : la convention de gestion
6	INTRODUCTION	17	2.3.4. — Un outil de gestion : le plan de gestion
<hr/>			
7	PARTIE 1 LES RICHESSES DU PATRIMOINE NATUREL D'INDRE-ET-LOIRE ET LES ENJEUX DE LEUR PRÉSERVATION	18	PARTIE 3 LE BILAN DU SCHÉMA 2013-2022
7	1.1. — Les grands paysages d'Indre-et-Loire	18	3.1. — Le portrait des ENS d'Indre-et-Loire en 2022 et leur évolution depuis 2013
8	1.2. — Les outils de protection et de préservation existants	22	3.2. — Retour sur la stratégie départementale en faveur des ENS
9	1.3. — Le réseau écologique régional	22	3.2.1. — Une volonté d'appuyer les partenariats locaux
10	1.4. — Les secteurs de Touraine à enjeux	22	3.2.2. — Une planification de plus en plus poussée
11	1.5. — Les menaces qui pèsent sur la biodiversité en Indre-et-Loire	22	3.2.3. — Des ENS de plus en plus fréquentés par le public
12	1.5.1. — La fragmentation et la destruction des habitats naturels	27	3.2.4. — Des ENS valorisés et animés toute l'année
12	1.5.2. — L'exploitation des ressources naturelles et autres pressions humaines	27	3.2.5. — Retour sur deux opérations marquantes de renaturation et de valorisation
13	1.5.3. — Le changement climatique	31	3.2.6. — Autres projets en faveur de la biodiversité financés par la taxe d'aménagement des Espaces Naturels Sensibles (TA/ENS)
13	1.5.4. — Les pollutions	37	3.3. — Les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique de préservation de la biodiversité
13	1.5.5. — L'introduction et la propagation d'espèces invasives	37	3.3.1. — Bilan financier du schéma 2013-2022 : plus de 32 millions d'euros mobilisés en faveur de la biodiversité par le Département
15	PARTIE 2 LA GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES	38	3.3.2. — Les moyens humains dédiés à la stratégie départementale
15	2.1. — Définition et objectifs de la politique en faveur des ENS		
15	2.2. — Le cadre réglementaire et juridique		
16	2.3. — Les outils pour la mise en œuvre de la politique ENS		
16	2.3.1. — Un outil juridique : le droit de préemption		

40 PARTIE 4
UN SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES
ENS ET DE LA BIODIVERSITÉ 2024-2033
TOURNÉ VERS L'ACTION

- 40 4.1. — Des réponses locales à des enjeux globaux**
- 41 4.2. — Six axes stratégiques déclinés en actions opérationnelles**
- 41 **Axe 1** — Une connaissance partagée du territoire, pour une action efficace
- 45 **Axe 2** — Une protection affirmée, pour un patrimoine d'exception
- 51 **Axe 3** — La mobilisation du plus grand nombre pour accélérer le changement
- 54 **Axe 4** — Une politique qui s'inscrit dans le tissu économique et touristique local
- 56 **Axe 5** — La restauration de la biodiversité comme support d'inclusion et d'insertion
- 58 **Axe 6** — Une politique de partage et de mise en commun, pour mettre à profit plus de 40 ans d'expérience

- 72 GLOSSAIRE**
- 73 SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES**
- 74 LISTE DES ILLUSTRATIONS**

76 ANNEXES

- 76 ANNEXE 1 — Liste des structures partenaires du Département pour l'éducation à l'environnement et au développement durable sur 2013-2022**
- 76 ANNEXE 2 — Liste des actions du Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles 2013-2022**
- 77 ANNEXE 3 — Liste des partenaires associés à l'élaboration du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles et de la Biodiversité 2024-2033**

70 PARTIE 5
GOVERNANCE, SUIVI ET ÉVALUATION
DU SCHÉMA

- 70 5.1. — Le Département, une échelle territoriale opérationnelle**
- 71 5.2. — Les instances de dialogue et de gouvernance**
- 71 **5.2.1. — Le comité des partenaires**
- 71 **5.2.2. — Un groupe de travail restreint**
- 71 **5.2.3. — Les réseaux d'échanges techniques**
- 71 5.3. — Les suivis et évaluations du schéma**

La préservation de la biodiversité, au même titre que la lutte contre le changement climatique, est un enjeu désormais au cœur de toutes les politiques publiques. L'heure est à l'action, et le Département ne fait pas défaut. Il œuvre au quotidien pour protéger nos espaces naturels et les activités qui façonnent les paysages et les terroirs si appréciés de la Touraine.

Grâce à sa compétence « Espaces Naturels Sensibles » (ENS), le Conseil départemental se mobilise depuis plus de 40 ans en faveur des espèces menacées, des milieux naturels remarquables mais également de la nature qualifiée d'ordinaire.

Terre de confluences, l'Indre-et-Loire possède un patrimoine naturel remarquable mêlant rivières, zones humides, coteaux calcaires, landes et forêts. Cette richesse participe à l'attractivité et à la qualité de vie de notre département. Elle en est même le socle.

Grâce à sa compétence « Espaces Naturels Sensibles » (ENS), le Conseil départemental se mobilise depuis plus de 40 ans en faveur des espèces menacées, des milieux naturels remarquables mais également de la nature qualifiée d'ordinaire.

Valérie GERVÈS
Vice-Présidente en charge de la transition écologique et la biodiversité



Avec l'appui de nombreux partenaires, des projets ambitieux ont pu être réalisés et plusieurs cœurs de biodiversité sont désormais protégés et ouverts au public. Citons par exemple les sites aménagés de l'étang du Louroux, de l'île de la Métairie à la Ville-aux-Dames ou, plus récemment, de l'étang de l'Archevêque à Villedômer, 3 espaces de découverte et de détente appréciés qui comptent parmi les 61 sites ENS d'Indre-et-Loire. Signalons également les nombreuses opérations de renaturation des cours d'eau et des zones humides portées par les syndicats de rivières, que le Département accompagne au quotidien.

Cette dynamique doit être maintenue et sera même renforcée.

Issue d'une concertation avec les acteurs locaux (collectivités, associations, services de l'État...) et d'un constat partagé, **Touraine nature et sensible** est la feuille de route du Département pour les 10 prochaines années. Protéger, fédérer, partager en sont les principales ambitions, pour que chacun d'entre nous prenne conscience de l'importance d'agir et ose s'engager, à sa mesure, avec comme perspective la sauvegarde du patrimoine commun.

Convaincu que le développement du territoire et l'épanouissement de tous passe par un environnement de qualité, le Conseil départemental s'engage ici à préserver la diversité du vivant pour aujourd'hui et pour les générations futures.

Nadège ARNAULT
Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire



Préambule

Le présent schéma s'intègre dans la feuille de route du Conseil départemental d'Indre-et-Loire en faveur des transitions écologique et énergétique, afin de répondre, dans les domaines relevant de sa compétence, aux grands enjeux environnementaux et sociétaux suivants :

- ▶ Préserver les ressources de la planète et particulièrement la biodiversité, l'eau, les forêts, les sols et ainsi limiter notre empreinte environnementale.
- ▶ Réduire la consommation d'énergie et privilégier le développement des énergies renouvelables et durables, pour réduire l'empreinte carbone.
- ▶ Prendre des mesures de lutte contre le dérèglement climatique et d'adaptation à celui-ci.
- ▶ Agir en faveur d'une transition juste et solidaire.

C'est pourquoi son engagement est transversal à l'ensemble des politiques départementales et s'articule avec les trois schémas stratégiques suivants :

- ▶ Le Schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité.
- ▶ La Stratégie bas carbone en faveur de la transition énergétique.
- ▶ Le Schéma de promotion des achats responsables.

10

ambitions
pour répondre
aux enjeux
des 3 piliers
stratégiques

UNE FEUILLE DE ROUTE ÉTABLIE AUTOUR DE 10 AMBITIONS

- 1. Lutter contre le dérèglement climatique, s'adapter à ses conséquences et accélérer la transition énergétique**
- 2. Agir pour la reconquête de la biodiversité**
- 3. Préserver et protéger la ressource en eau**
- 4. Accélérer et accompagner la transition agroécologique**
- 5. Soutenir et promouvoir un tourisme durable, respectueux de l'environnement**
- 6. Développer les mobilités douces**
- 7. Promouvoir une transition écologique au service du cadre de vie et de la santé**
- 8. Agir pour une transition écologique et solidaire**
- 9. Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer les transitions**
- 10. Porter l'exemplarité au sein de notre administration**

Le Département face à la transition écologique

Pour répondre aux enjeux écologiques, le Département d'Indre-et-Loire présente ici son Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles et de la biodiversité 2024-2033.

Sur la base d'un état des lieux, on y retrouve, pour une période de dix ans, sa stratégie de transition écologique : maîtrise foncière, objectifs de gestion, aménagement et valorisation des Espaces Naturels Sensibles, partenariats... mais également l'ensemble des actions transversales portées et/ou soutenues par la collectivité et contribuant à la préservation des habitats naturels, des espèces et des paysages. Cadre de référence, ce document stratégique propose également une gouvernance ouverte aux partenaires.

Ce schéma, qui se veut évolutif, doit permettre de répondre au mieux aux besoins du territoire et constitue une base de travail pour associer l'ensemble des acteurs (État, collectivités, associations...). À travers 18 actions, réparties en 6 axes, il s'inscrit dans la continuité des actions menées par le Département depuis plus de 40 ans pour la Touraine.

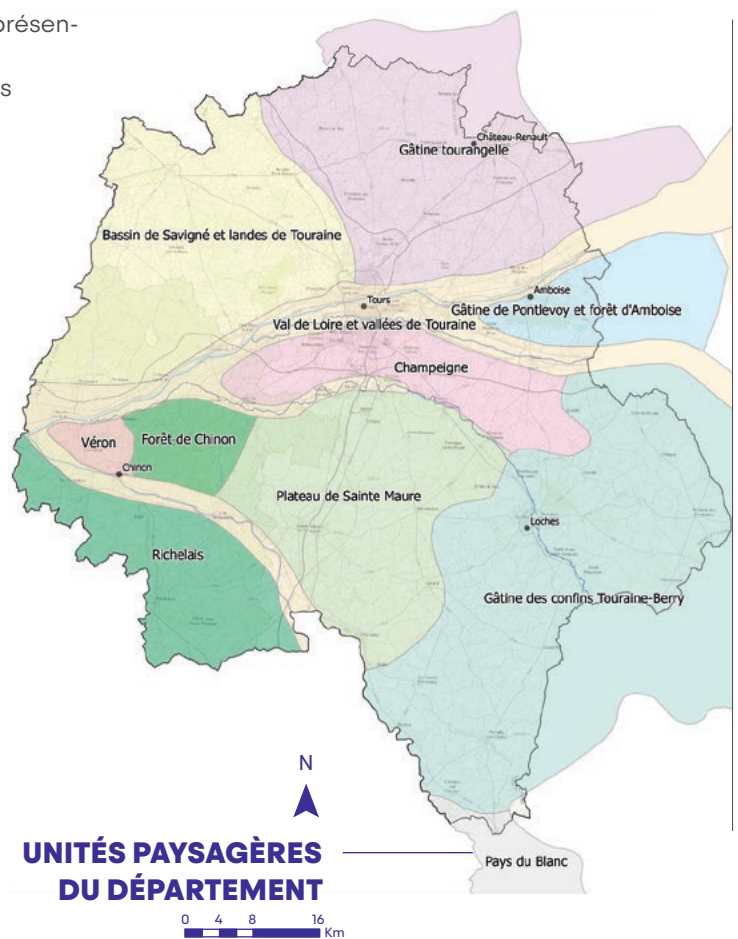
— PARTIE 1

Les richesses du patrimoine naturel d'Indre-et-Loire et les enjeux de leur préservation

1.1. — Les grands paysages d'Indre-et-Loire

Les caractéristiques géologiques, pédologiques et climatiques du département d'Indre-et-Loire permettent de distinguer 11 grandes unités paysagères :

- ▶ « Val de Loire et vallées de Touraine » : le val de Loire est l'axe central du département, notamment en termes de développement urbain et économique ; les vallées de Touraine sont quant à elles bordées de coteaux raides, de falaises de tuffeau avec des habitations troglodytes, de vignobles et présentent une urbanisation importante ;
- ▶ « Bassin de Savigné et landes de Touraine » : territoire à dominante forestière ;
- ▶ « Gâtine tourangelle » : vaste plateau composé majoritairement de landes et prairies, ponctuées de boisement. Des vallées encaissées et densément végétalisées traversent ce plateau ;
- ▶ « Gâtine Pontlevoy et forêt d'Amboise » : territoire présentant un mélange de landes, prairies et forêts ;
- ▶ « Champeigne » : ce paysage est composé d'unités calcicoles riches en espèces thermophiles et steppiques ;
- ▶ « Gâtine des confins Touraine – Berry » : secteur caractérisé par des vallées étroites, des pelouses sèches, des prairies humides et des massifs boisés ;
- ▶ « Plateau de Sainte-Maure » : très agricole, ce territoire subit les pressions de l'urbanisation ;
- ▶ « Richelais » : paysage caractérisé par la coexistence de landes sur sol acide, plus ou moins humide, et de formations calcicoles thermophiles ;
- ▶ « Forêt de Chinon » : cette forêt est issue de l'immense massif boisé qui recouvrait au Moyen-Âge le plateau de Sainte-Maure-de-Touraine ;
- ▶ « Véron » : milieu bocager à la confluence de la Vienne et de la Loire ;
- ▶ « Pays du Blanc » : territoire composant l'extrême pointe sud du territoire.





PRINCIPAUX SECTEURS PROTÉGÉS OU PRÉSERVÉS EN INDRE-ET-LOIRE



0 5 10
Km

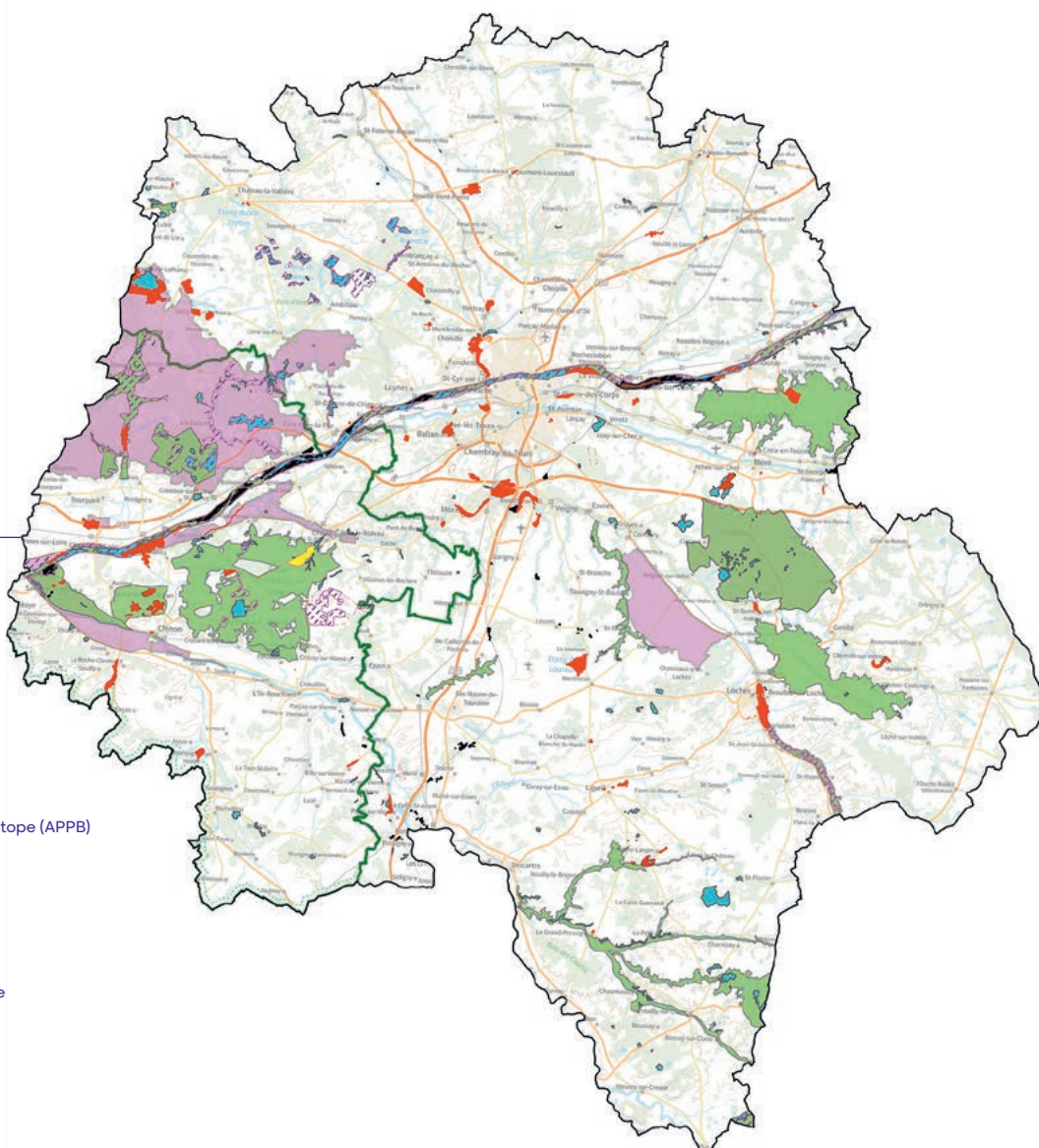
- Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)
- Réserves biologiques
- Zones Spéciales de Conservation (ZSC)
- Zones de Protection Spéciales (ZPS)
- Sites CEN
- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type II
- Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine

Document : Les espaces naturels reconnus
du département d'Indre-et-Loire.
Mis à jour le 05/10/2023.
Source : Conseil départemental d'Indre-et-Loire.

1.2. — Les outils de protection et de préservation existants

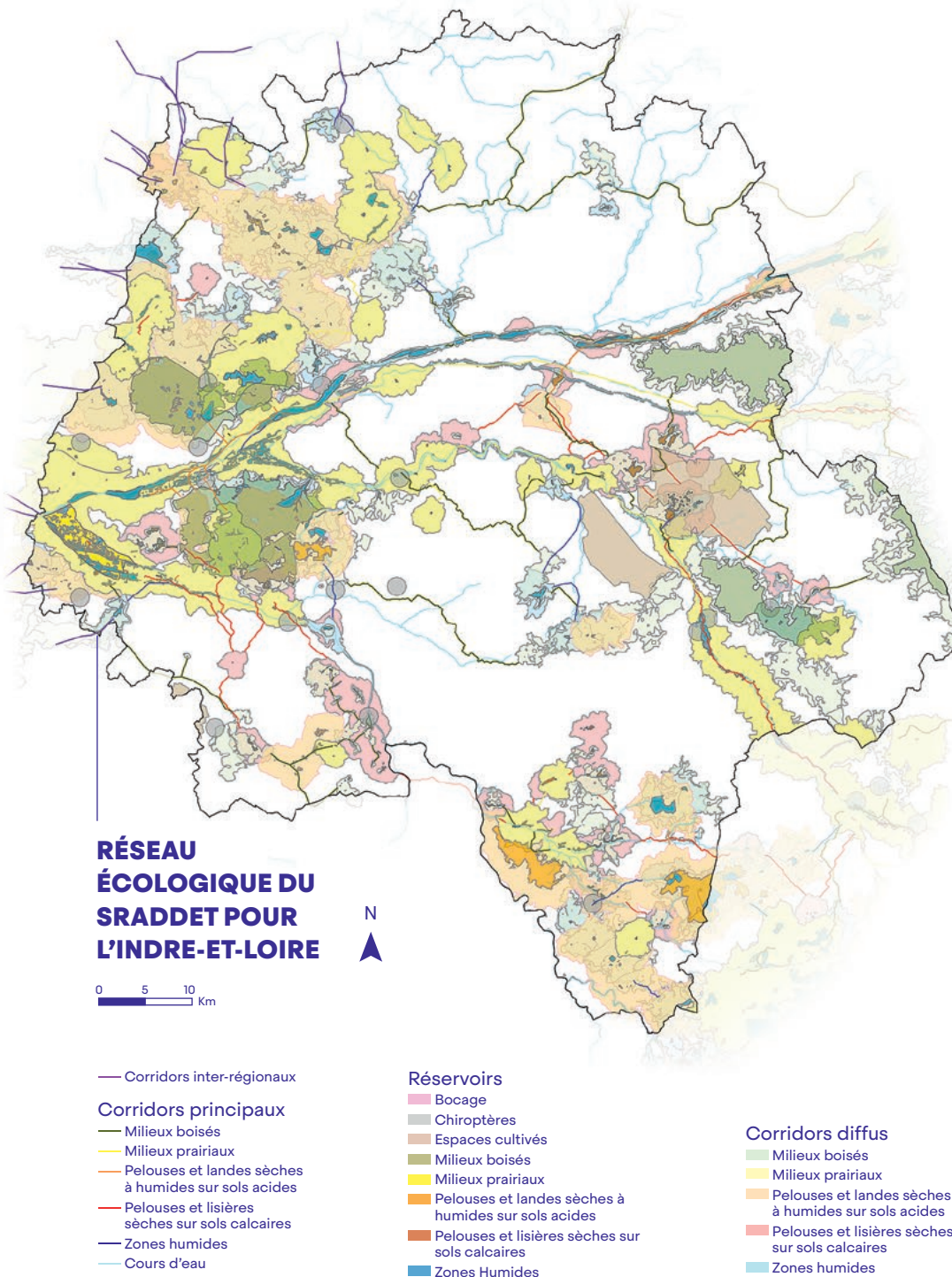
Les grandes unités paysagères sont avant tout composées de milieux naturels divers. Différents outils de protection ou de préservation des milieux sont en place sur le département :

- ▶ Des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) ;
- ▶ Une Réserve Naturelle Régionale (RNR) ;
- ▶ Des sites Natura 2000, issus des Directives Oiseaux et Habitats ;
- ▶ Le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine ;
- ▶ Des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) ;
- ▶ Des Espaces Naturels Sensibles (ENS) ;
- ▶ Des sites du Conservatoire régional d'espaces naturels ;
- ▶ Des sites classés et inscrits au titre des paysages ;
- ▶ Le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO.



1.3. — Le réseau écologique régional

À une échelle plus large, la Région Centre-Val de Loire a identifié le réseau écologique de son territoire (dans son schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)). Ce travail recense les cœurs de biodiversité riches en espèces et habitats, et les corridors écologiques permettant le déplacement des espèces.



Marais de Taligny, Réserve Naturelle Régionale et Espace Naturel Sensible

Extraction de la carte en ligne sur : <https://centrevaleloire.maps.arcgis.com/apps/dashboards/846f3a34067b40c0af604eb81baa8ebc>

1.4. — Les secteurs de Touraine à enjeux

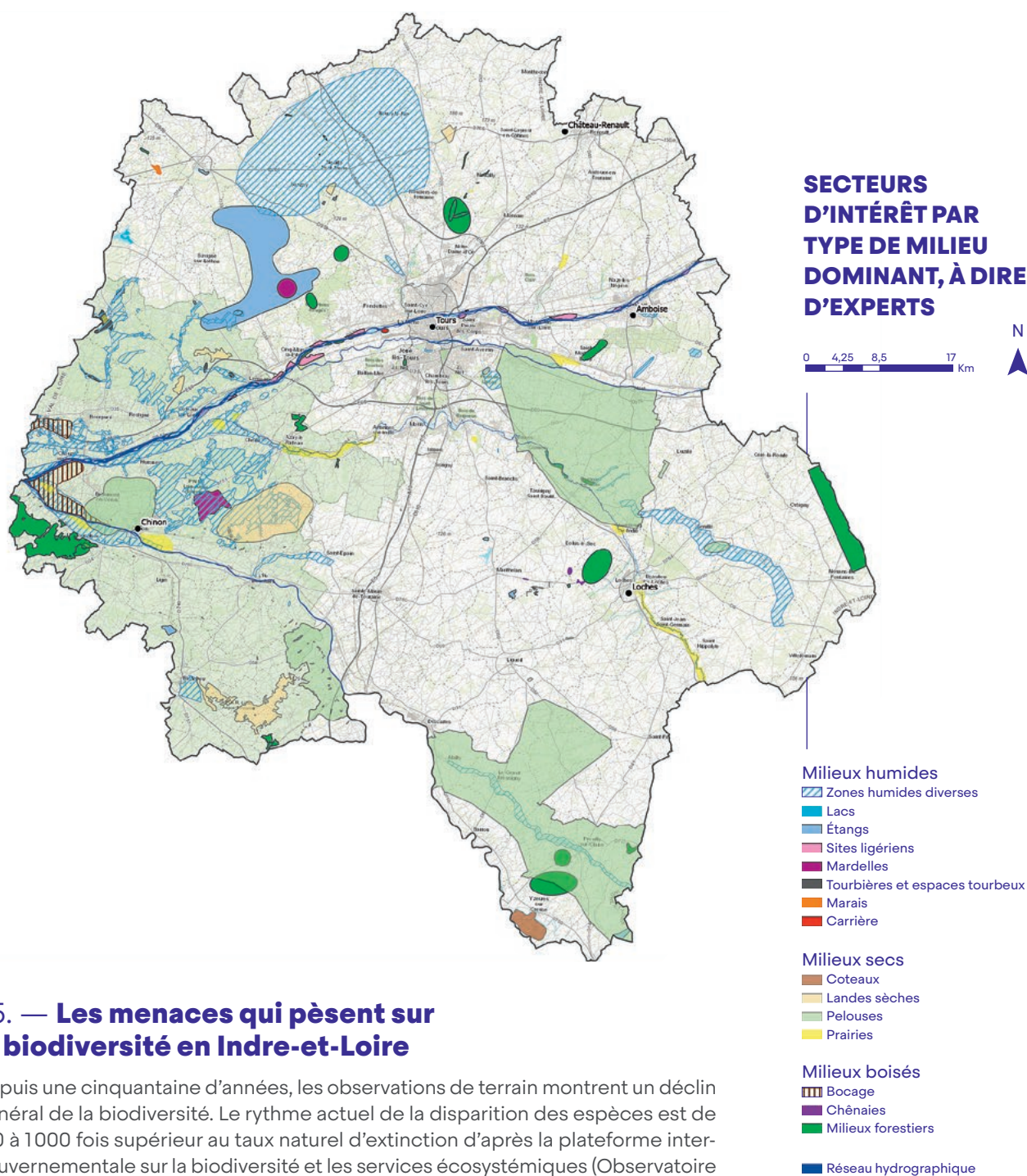
Une carte a été réalisée en 2011 à la suite d'une concertation des experts locaux concernant les milieux naturels à enjeux. Le territoire départemental n'ayant pas subi de changement notable, cette carte est toujours d'actualité en 2023.

La Touraine présente ainsi les secteurs à enjeux suivants :

- ▶ L'axe ligérien ;
- ▶ Les affluents de la Loire et milieux humides associés (étangs, marais, tourbières, zones humides...);
- ▶ Les milieux forestiers ;
- ▶ Les landes et pelouses sèches ;
- ▶ Les coteaux calcaires.

**Bords de Loire à
Bois Chétif - Marc Jacquet**





1.5. — Les menaces qui pèsent sur la biodiversité en Indre-et-Loire

Depuis une cinquantaine d'années, les observations de terrain montrent un déclin général de la biodiversité. Le rythme actuel de la disparition des espèces est de 100 à 1000 fois supérieur au taux naturel d'extinction d'après la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (Observatoire Régional de la Biodiversité).

5 causes établies, classées par ordre d'importance, expliquent cette érosion :

- ▶ La fragmentation et la destruction des habitats naturels ;
- ▶ L'exploitation des ressources naturelles et autres pressions humaines ;
- ▶ Le changement climatique ;
- ▶ Les pollutions ;
- ▶ L'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes.

Ces menaces concernent également le département d'Indre-et-Loire.

Document : Sites et secteurs d'intérêts par type de milieu naturel dominant du département d'Indre-et-Loire. Mis à jour le 27/04/2023.
Source : Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Esi, HERE, Garmin, FAO, USGS, NGA

1.5.1. *La fragmentation et la destruction des habitats naturels*

Le premier facteur de déclin de la biodiversité résulte de la disparition des habitats naturels et de leur fragmentation. L'artificialisation des sols, liée à l'étalement urbain et la construction d'infrastructures permettant de relier les pôles urbains, constituent le cœur de ce phénomène.

En Indre-et-Loire, l'artificialisation des sols augmente par rapport au début des années 2000, progressant de 2,4% par an en moyenne. Ce chiffre excède la moyenne nationale, qui se situe à +0,8% pour la période 2010-2016. Ce sont les terres agricoles qui sont les plus impactées : 1300 hectares (l'équivalent d'une commune comme Bréhémont) de terres arables sont urbanisées chaque année sur le département (dont la surface agricole utile totale est de près de 330 000 ha). Le défi de l'aménagement du territoire à l'avenir réside dans la recherche de l'équilibre entre l'aménagement nécessaire pour répondre aux besoins de la population et la réduction, voire l'arrêt, de l'artificialisation de nouvelles surfaces dans certains secteurs tels que les continuités écologiques.

Ces dernières sont indispensables à la circulation des organismes vivants pour leur accès aux zones nécessaire à leur cycle de vie, mais aussi au bon déroulement du transport naturel des sédiments et au bon fonctionnement des réservoirs de biodiversité. C'est dans ce contexte qu'est née la démarche « Zéro Artificialisation Nette (ZAN) » qui consiste à réduire au maximum l'extension des villes en limitant les constructions sur des espaces naturels ou agricoles et en compensant l'urbanisation par une plus grande place accordée à la nature dans la ville. Les communes, départements, régions doivent ainsi réduire de 50% le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020, et arriver à zéro artificialisation nette en 2050. Ces objectifs sont inscrits dans le Plan national biodiversité.

1.5.2. — *L'exploitation des ressources naturelles et autres pressions humaines*

La diversité des milieux est essentielle pour assurer celle des espèces et permettre la réalisation des services écosystémiques dont l'homme dépend. Or les milieux sont soumis à de nombreuses pressions.

Les milieux les plus impactés sont les milieux humides : comblement de mares et étangs ; assèchement de prairies humides, tourbières, marais, pollution de cours d'eau ; etc.

La fréquentation humaine, avec le dérangement des espèces qu'elle induit, constitue également une pression pour la biodiversité et doit donc être contrôlée. La population résidant en Indre-et-Loire a augmenté de 1,6% entre 2013 et 2019 (date du dernier recensement général), passant de 600 252 à 610 079 habitants (INSEE, 2023). Ces résidents sont demandeurs d'espaces verts et de loisirs, nécessitant d'aménager ces lieux pour accueillir le public en toute sécurité. Outre l'augmentation de la population locale, la fréquentation touristique croît, notamment autour des thématiques de découverte et sports de nature (Loire à vélo, canoë, etc.). Cette tendance a également été confortée par la crise sanitaire due à la COVID-19 avec les mesures de confinement et de limitation des déplacements associés. Si la vigilance est mise sur l'axe Loire, l'impact des loisirs d'extérieur sur la biodiversité semble modéré en Indre-et-Loire, qui est une destination privilégiée pour un tourisme culturel plus que pour un tourisme de nature.

1.5.3. — *Le changement climatique*

Le changement climatique perturbe, modifie et menace les équilibres écologiques. L'aire de répartition de la faune et de la flore se modifie, certains cycles végétatifs s'accroissent et la vulnérabilité des milieux naturels augmente.

En Indre-et-Loire, les conséquences du changement climatique sont déjà visibles. Les prévisions à l'échelle régionale sont une pluviométrie annuelle similaire, mais concentrée sur des épisodes courts et donc intenses à hauteur de 1 à 3 jours par an de précipitations très fortes et une augmentation des journées de forte chaleur (+18 à +50 jours par an selon les scénarii plus ou moins pessimistes).

Une baisse des débits moyens des cours d'eau de 10 à 40% est envisagée à l'horizon 2046-2065 (DREAL, Profil environnemental régional, 2019).

Tous les milieux seront donc soumis à de fortes pressions, en particulier les milieux forestiers, avec un risque d'incendie accru.

1.5.4. — *Les pollutions*

Les pollutions peuvent être de différentes formes : déchets, bruit, lumières, chimiques...

Du point de vue des pollutions chimiques, l'utilisation de produits phytosanitaires constitue, en France, l'une des sources de pollution les plus préoccupantes. Les molécules utilisées, par l'agriculture notamment, se dispersent dans l'air, le sol, les eaux, les sédiments et la chaîne alimentaire.

La prolifération de cyanobactéries est également problématique en Indre-et-Loire. Elle est liée à une grande disponibilité de nutriments dans l'eau (nitrates et phosphates). Les toxines produites par les cyanobactéries sont dangereuses pour l'homme et les animaux.

1.5.5. — *L'introduction et la propagation d'espèces invasives*

La loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016 comprend une section relative à la gestion des espèces invasives. Certaines espèces sont formellement interdites à la vente, la détention, le transport et l'utilisation.

Depuis 2016, la France est dotée d'une stratégie nationale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE). Il s'agit d'espèces introduites, volontairement ou non, par l'homme sur un territoire et qui en menacent les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces indigènes. Selon l'observatoire national de la biodiversité (ONB), 6 nouvelles EEE s'installent tous les 10 ans dans chaque département français depuis 1979. La stratégie nationale vise à prévenir leur introduction et leur propagation, restaurer les écosystèmes impactés, améliorer les connaissances sur ces espèces, informer et sensibiliser tous les publics.

En Indre-et-Loire, on trouve de nombreuses espèces invasives, parmi lesquelles :

- ▶ Des espèces végétales :
 - Les jussies, qui sont les espèces invasives les plus abondantes sur les cours d'eau d'Indre-et-Loire et font régulièrement l'objet de campagnes d'arrachage ;
 - La Renouée du Japon ;
 - L'Ambroisie à feuille d'Armoise ;
 - L'Ailante ;
 - Le Myriophylle du Brésil.

Une baisse
des débits
moyens des
cours d'eau de

10 à 40 %

est envisagé
à l'horizon
2046-2065

- ▶ Des espèces animales :
 - Les écrevisses exotiques (de Louisiane, de Californie et américaine),
 - Le Ragondin,
 - La Corbicule asiatique, bivalve dont les concentrations (jusqu'à 100 individus par m²) peuvent faire baisser le taux de phytoplancton dans les fleuves au point de porter préjudice aux alevins,
 - Le Pseudorasbora, poisson originaire d'Asie,
 - Le Silure glane, un poisson originaire d'Asie capable de consommer aussi bien des poissons (brochets, sandres, saumons et lamproies) que des oiseaux (grèbes, foulques, canards colvert). À proximité de Tours, en 2019, 3 Silures glanes ont fait la une des faits divers à cause de leur taille, mesurant respectivement 2,20 m, 2,45 m et 2,59 m.
 - La Grenouille taureau est également à surveiller, avec une expansion aux portes de l'Indre-et-Loire.

Le développement de ces différentes espèces constitue une préoccupation en Touraine, puisqu'elles portent largement préjudice aux milieux naturels et aux espèces qui les peuplent.

Il convient donc de se préparer dès à présent à ces changements en cherchant des mesures d'adaptation pour limiter les nuisances et exploiter les opportunités.

Jussies en fleurs



— PARTIE 2

La gestion des espaces naturels sensibles

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) visent à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux et habitats naturels.

La politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles est encadrée par le Code de l'urbanisme. L'article L.113-8 de ce code donne aux Départements la compétence d'élaborer et mettre en œuvre une politique de protection et de gestion de ces espaces, ainsi que leur ouverture au public.

2.1. — Définition et objectifs de la politique en faveur des ENS

La politique nationale des Espaces Naturels Sensibles (ENS) a pour but :

- ▶ De préserver la qualité des sites, aussi bien sur le volet écologique (fonctionnalité des écosystèmes, conservation de la faune et de la flore) que paysagers (représentativité d'un territoire, qualité du paysage) ;
- ▶ D'ouvrir ces sites au public, en les aménageant si besoin (sentiers d'interprétation, panneaux pédagogiques et proposition de sorties animant les lieux), sauf si cet objectif va à l'encontre de leur préservation (fragilité du milieu naturel) ou qu'il ne permet pas une visite en toute sécurité. L'accueil du public peut être limité dans l'espace (accès à une partie du site seulement) ou dans le temps (période de nidification d'oiseaux sur la Loire, par exemple).

Chaque Département définit les critères déterminant ce qu'est un ENS, en fonction de ses caractéristiques territoriales.

Pour le Département d'Indre-et-Loire, un ENS est un site qui présente un fort intérêt biologique (espèce ou fonctionnalité) ou paysager. Il est fragile ou menacé (ou susceptible de l'être). Il a vocation à être ouvert au public (fonctions pédagogiques) sauf fragilité du milieu. Ce site peut déjà faire l'objet de mesures de protection et/ou de gestion.

2.2. — Le cadre réglementaire et juridique

La Loi de protection de l'environnement du 31 décembre 1976 confère aux préfets de département de déterminer les bois, forêts et parcs dont la préservation est nécessaire puis d'éditer les mesures nécessaires à la protection des sites et des paysages. À cette époque, ces lieux ont principalement la vocation d'être des espaces verts récréatifs pour les citoyens à proximité.

Le décret du 7 juillet 1977 vient compléter ce premier texte, définissant l'obligation de protection des espaces acquis par le Département, mais sans définir clairement ce que sont les espaces naturels sensibles.

La Loi du 18 juillet 1985 fait intégrer la notion de politique de protection de la nature, au profit des sites, paysages et des milieux naturels.

2.3. — Les outils pour la mise en œuvre de la politique ENS

2.3.1. Un outil juridique : le droit de préemption

L'acquisition des sites peut se faire à l'amiable ou par préemption sur des zones préalablement déterminées par le Département. Les stratégies de préemption sont multiples, allant du classement de l'intégralité des zones naturelles du département à la détermination des sites précis à classer au titre des ENS. Le droit de préemption peut être exercé directement par le Département, mais également par les Communes (par délégation du droit) ou par les EPCI, PNR ou le Conservatoire du littoral (par substitution du droit).

Les acquisitions peuvent également être réalisées par expropriation, dans le cadre de projets déclarés d'utilité publique.

2.3.2. Un outil financier : la taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement des Espaces Naturels Sensibles (TA/ENS) est perçue sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement des bâtiments. Son taux est fixé par délibération du Conseil départemental. Le budget dédié aux ENS repose sur cette taxe, aussi bien concernant le volet « investissement » (acquisition des terrains, premiers travaux de restauration écologique, travaux d'aménagement pour le public) que le volet « fonctionnement » (gestion écologique des sites, opérations de suivis naturalistes, communication et animations pour le public, frais de personnel).

La taxe d'aménagement permet également de financer :

- ▶ L'acquisition de sites destinés à la préservation de la ressource en eau, leur aménagement et leur gestion ;
- ▶ Les travaux contribuant à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques identifiées dans les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;
- ▶ Des subventions aux collectivités territoriales ou associations portant des projets en faveur de la biodiversité.

À noter que le Département peut par ailleurs bénéficier d'autres recettes dédiées à sa politique ENS : subventions, produits de la vente de bois, location de parcelles...

Calcul de la part départementale de la taxe d'aménagement dédiée aux ENS :

TA/ENS = Surface de construction taxable x valeur forfaitaire au m² (révisée par arrêté ministériel au 1^{er} janvier de chaque année) x taux fixé par le Département (2% au 1^{er} janvier 2023).

2.3.3. *Un outil contractuel : la convention de gestion*

Dès lors que le Département subventionne un propriétaire privé (une association ou un particulier) pour assurer la gestion ou l'animation d'un ENS, une convention doit être élaborée entre les parties. Ce document permet de définir les priorités de gestion, les objectifs à atteindre en termes de restauration ou gestion des lieux et les conditions d'accès du public, de même que les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs.

En tant que propriétaire, le Département peut également passer des conventions de gestion avec des structures comme le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN). Il peut également élaborer des conventions d'usage, avec des structures d'éducation à l'environnement qui valorisent les sites en sensibilisant le public.

2.3.4. *Un outil de gestion : le plan de gestion*

Les différentes orientations de gestion prévues sur chaque ENS figurent, dans la majorité des cas, dans un plan de gestion propre à chaque site. Ce document a pour vocation de planifier la gestion sur une période de 5 à 10 ans. Sa rédaction s'appuie sur un état des lieux de site étudié et la rencontre avec les acteurs concernés, permettant d'identifier les enjeux puis fixer des objectifs à atteindre en réponse à ces enjeux. Un programme de gestion adapté est alors établi pour plusieurs années, au travers de fiches actions détaillées.

L'action du Conseil départemental d'Indre-et-Loire doit s'intégrer dans le paysage juridique national et local. Elle doit également s'appuyer sur les outils locaux existants tel que le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire Bretagne (SDAGE), les schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE), les schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les plans locaux d'urbanisme communaux ou intercommunaux (PLU et PLUi).

— PARTIE 3

Le bilan du schéma 2013-2022

Le Schéma des Espaces Naturels Sensibles d'Indre-et-Loire 2013-2022 comprenait 7 axes d'intervention :

- ▶ Proposer une politique complémentaire en faveur de la biodiversité ;
- ▶ Améliorer la connaissance ;
- ▶ Redéfinir la politique de classement des sites ;
- ▶ Gérer les sites dans la durée et la concertation ;
- ▶ Accueillir tous les publics ;
- ▶ Promouvoir l'éducation à l'environnement ;
- ▶ Piloter, évaluer et porter à connaissance.

Le bilan présenté ci-dessous est issu de différents temps d'échanges avec les partenaires :

- ▶ Des entretiens semi-directifs pour élaborer un pré-bilan et connaître les premiers retours des partenaires en 2020 ;
- ▶ Des rencontres en bilatéral des principales structures partenaires début 2023 ;
- ▶ Des rencontres avec les services concernés du CD37 début 2023 et tout au long de l'élaboration ;
- ▶ Une réunion spécifique avec les intercommunalités du territoire en avril 2023 ;
- ▶ Un comité de pilotage interne au Département en mai 2023 ;
- ▶ Un comité des partenaires regroupant 42 structures (associations, fédérations, syndicats, intercommunalités et institutions) en juillet 2023.



Première page
du document de
communication du
schéma précédent

3.1. — Le portrait des ENS d'Indre-et-Loire en 2022 et leur évolution depuis 2013

Entre 2013 et 2022, le nombre de sites classés Espaces Naturels Sensibles dans le département d'Indre-et-Loire est passé de 47 à 59.

Parmi les 12 nouveaux sites, 4 sites sont départementaux :

- ▶ Coteau de Ports-sur-Vienne (classé en 2014) ;
- ▶ Pigeonnier de Panzoult (2017) ;
- ▶ Étang d'Assay (2018) ;
- ▶ Étang de l'Archevêque à Villedômer (2019).

Et 8 sont locaux :

- ▶ Étangs des Ténières à Saint-Nicolas-de-Bourgueil (2017) ;
- ▶ Vallée Saint-Mandé à Ferrière-Larçon (2019) ;
- ▶ Marais de Chédigny (2020) ;
- ▶ Musée du Véron et son bocage à Savigny-en-Véron (2020) ;
- ▶ Bois de la Moutonnerie à Amboise (2021) ;
- ▶ Lac de Chemillé-sur-Indrois (2021) ;
- ▶ Les marais de Cangey (2022) ;
- ▶ Lac de Pincemaille à Rillé (2022).

Un même site ENS est souvent constitué d'un ensemble de parcelles avec différents propriétaires publics ou associatifs.

Le Département est le propriétaire principal de 20 sites, représentant 45 % de la surface maîtrisée. Les intercommunalités sont propriétaires et/ou gestionnaires de 7 ENS soit 14 % des sites en surface. Les communes sont propriétaires de 31 sites, ce qui correspond à 31% de la surface des ENS. Un site appartient à la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage.

Le Conservatoire des Espaces Naturels est propriétaire de 37 ha intégrés à 3 sites ENS, dont il assure la gestion (à l'exception du Val de Choisille, géré par le Département). L'État est également propriétaire de 58 ha (parcelles du Domaine Public Fluvial) répartis sur 3 sites.

Par ailleurs, certains sites ont fait l'objet d'un classement ou d'identification d'une zone de préemption sans que cela ait été suivi d'une acquisition.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PROPRIÉTAIRES ET GESTIONNAIRES D'ENS

AU 31/12/2022

Propriétaire / Gestionnaire	Nombre de sites par propriétaire	Surface maîtrisée par gestionnaire
CD37	20	897 ha
Commune	31	644 ha
Intercommunalité	7	275 ha
Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage	1	93 ha
CEN	En complément de sites ENS publics	37 ha
État	En complément de sites ENS publics	58 ha
TOTAL	59 sites classés ENS	2 004 ha maîtrisés

La surface totale maîtrisée est ainsi passée de 1275 Ha à **2004 Ha** entre 2013 et 2022.

À noter qu'en 2023, deux nouveaux sites locaux ont été classés au titre des ENS : le marais des Rouches (Huismes/Avoine) et les prairies de Saint-Gilles/Palluau (Benais/Bourgueil).



Espaces naturels sensibles
du Département
d'Indre-et-Loire

Étang
du Louroux

Superficie ENS : **182 ha**
Surface Département : **111 ha**



**Espaces naturels sensibles
du Département
d'Indre-et-Loire**

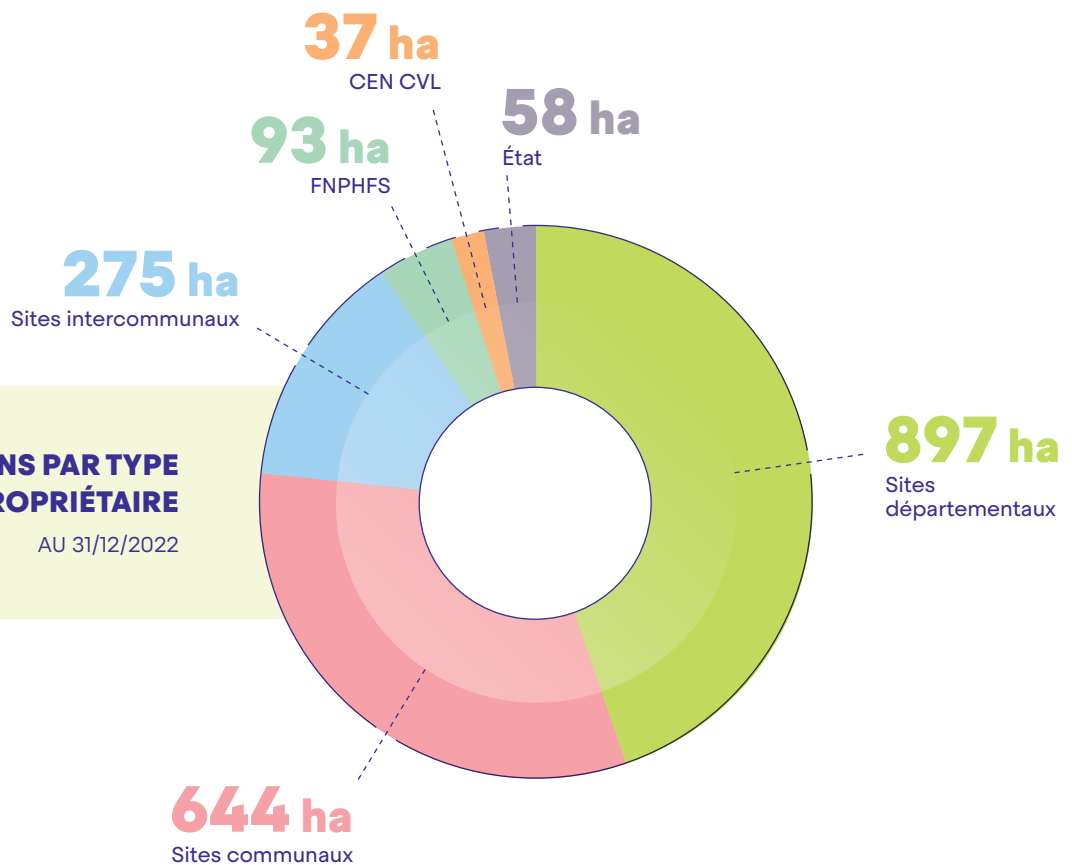
**Île de
la Métairie**

Superficie ENS : **120 ha**
 Propriété Département : **70 ha**
 Propriété État : **50 ha**

29 %
 de la surface
 des ENS est
 cogérée en
 Indre-et-Loire

Le propriétaire d'un ENS peut assurer sa gestion en régie, ou la confier à un tiers. Il arrive aussi que plusieurs structures soient gestionnaires d'un même ENS, se répartissant les parcelles et/ou les compétences, comme c'est le cas pour le Marais de Taligny. En Indre-et-Loire, 29% de la surface des ENS est cogérée.

**SURFACE EN ENS PAR TYPE
DE PROPRIÉTAIRE**
 AU 31/12/2022





Les Espaces Naturels Sensibles d'Indre-et-Loire abritent des milieux naturels diversifiés. L'habitat naturel le plus présent dans les ENS est le boisement. Ces réservoirs de biodiversité sont très intéressants pour la faune remarquable telle que la Genette commune, les insectes saproxylophages ou le Circaète Jean-le-blanc, aussi bien que pour la faune commune comme la famille des mésanges, qui sont elles aussi en déclin ces dernières années.

Le second milieu naturel le plus observé dans les ENS est la prairie humide. Cet effort de protection s'inscrit parfaitement dans la perspective de stopper le déclin de la biodiversité, puisque les milieux humides figurent parmi les milieux naturels les plus riches et les plus productifs au monde, mais également parmi les plus menacés de France, tant en termes de surface que d'état de conservation (ONB, 2019). Toutefois, les landes humides et les tourbières, d'un très grand intérêt écologique et menacées, restent peu représentées.

Les ENS d'Indre-et-Loire comprennent également des sites qualifiés "d'espaces verts". Cela témoigne surtout des premières années de la politique départementale, où le classement de sites était notamment motivé par le maintien de parcs récréatifs dans un contexte de forte urbanisation et par la préservation des abords de monuments historiques.

Aujourd'hui l'objectif premier des ENS est de protéger la faune, la flore et les milieux naturels remarquables et/ou menacés. En Indre-et-Loire, la majorité des sites abrite des espèces ou des milieux naturels remarquables. Quelques sites restent peu étudiés et devront faire l'objet de prospections complémentaires.

3.2. — Retour sur la stratégie départementale en faveur des ENS

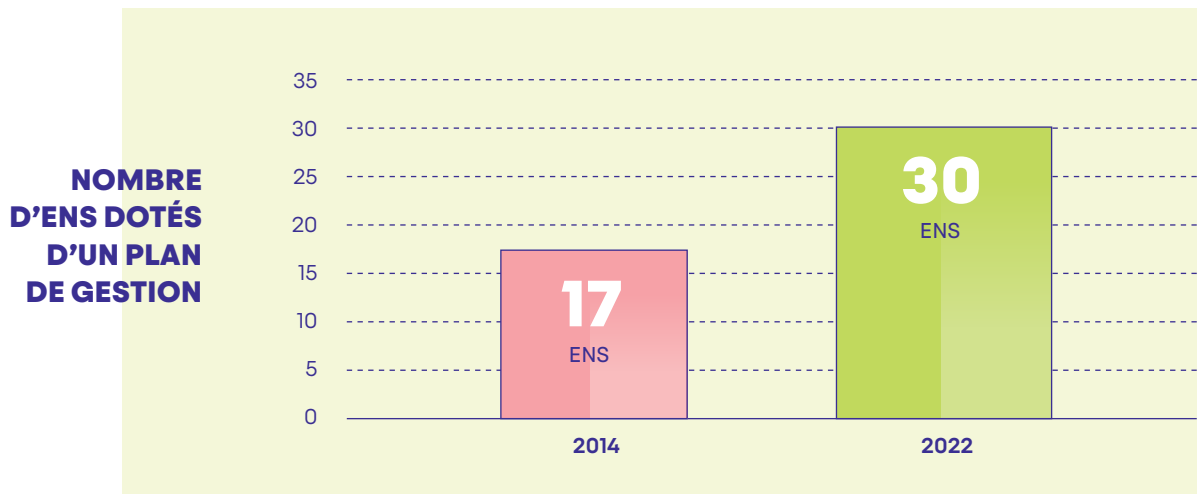
3.2.1. Une volonté d'appuyer les partenariats locaux

Les communes et intercommunalités qui souhaitent préserver les espaces naturels peuvent solliciter le Département. Sous réserve de classement ENS, le Conseil départemental propose une aide technique et financière de différents ordres :

- ▶ Les aides à l'acquisition : 80 % maximum du montant, frais de notaires inclus ;
- ▶ Les aides aux études d'investissement : 60 % maximum du montant hors taxes ;
- ▶ Les aides aux travaux d'investissement pour l'aménagement : 40 % maximum du montant hors taxes jusqu'à mars 2022 et 50 % depuis.

3.2.2. Une planification de plus en plus poussée

En 2014, 17 ENS étaient dotés d'un document de gestion actualisé. L'un des objectifs du Schéma Départemental des ENS d'Indre-et-Loire était d'augmenter ce chiffre, qui est passé à 30 en 2022.



Les sites à fort intérêt écologique (présence d'un milieu ou d'une espèce d'intérêt remarquable) sont tous couverts par des plans de gestion. Le seul ENS départemental n'étant pas doté de plan de gestion, malgré la présence d'espèces et milieux remarquables, est le Coteau de Ports-sur-Vienne, dont la maîtrise foncière par le Département est aujourd'hui trop limitée pour envisager une gestion d'ensemble, bien que la collectivité restaure les parcelles au fur et à mesure des acquisitions.

3.2.3. Des ENS de plus en plus fréquentés par le public

3.2.3.1. Réglementation et accueil du public

Les deux objectifs conjugués de préservation des milieux naturels et d'ouverture au public doivent être compatibles et ne peuvent se traduire par une dégradation, voire une destruction d'habitat ou d'espèce remarquable. Il est ainsi prévu par le Code de l'urbanisme que :

- ▶ L'accueil du public ne peut se faire que si la sensibilité du site (faune sensible au dérangement, flore sensible au piétinement, etc.) le permet. Dans le cas contraire, le site doit être partiellement ou totalement fermé au public. Un site trop fragile pour être accessible librement peut cependant accueillir des visites naturalistes encadrées ;
- ▶ les aménagements réalisés doivent être compatibles avec la sauvegarde des sites et des milieux naturels.

Pour ces raisons, le Département d'Indre-et-Loire encadre l'accès au public de certains ENS. C'est le cas sur la tourbière de Montifray, non accessible en dehors des animations nature, ou encore des étangs du Louroux et d'Assay, sur lesquels des sentiers encadrés de palisses avec des ouvertures régulières permettent aux visiteurs de profiter des sites, en gardant la distance et la discrétion nécessaire au maintien des populations d'oiseaux.

Le Département a aussi pris le parti d'intégrer les sites ENS dans le tissu social, il a pour cela aménagé des aires de jeux pour enfants à l'entrée de certains sites. Cela permet de susciter un intérêt et de faire venir sur des sites un public peu sensibilisé aux enjeux environnementaux.

Les principaux sites ENS sont équipés, depuis plusieurs années, d'éco-compteurs afin de suivre l'évolution de leur fréquentation (Étang d'Assay, Étang du Louroux, Val de Choisille, Île de la Métairie, Channay, Lac d'Hommes). Pour exemple, l'éco-compteur en place sur le parking principal de l'Île de la Métairie comptabilise : 55 232 passages (aller) entre le 1^{er} mars et le 31 décembre 2020, 88 065 sur 2021 et 91 519 sur 2022. La fréquentation de ce site est en hausse. Notons que ce parking ne comptabilise qu'une partie des personnes se rendant sur ce site.

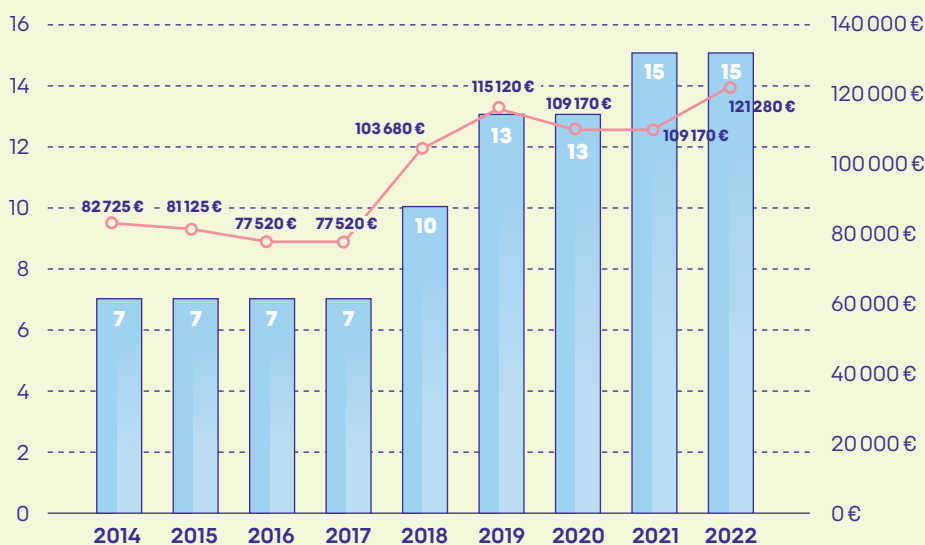
3.2.3.2. Budget et partenaires mobilisés pour l'éducation à l'environnement

Dans le Schéma Départemental des ENS 2013-2022, l'axe stratégique « Promouvoir l'éducation à l'environnement » prévoit une augmentation de l'offre d'animations pour les scolaires comme pour le grand public. Le nombre de partenariats sur lesquels s'appuie le Département a augmenté entre 2013 et 2022 : le Département soutient financièrement les actions d'éducation à l'environnement de 11 structures en 2022 contre 7 en 2013. Le budget annuel des subventions allouées aux structures d'éducation à l'environnement a augmenté depuis 2013 : il représentait 82 725 € cette année-là, contre 121 280 € en 2022.

Annexe 1 : Liste des structures partenaires du Département pour l'éducation à l'environnement et au développement durable sur 2013-2022.



Randonnée sur le site ENS des Prairies du Roy



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARTENAIRES ET DES BUDGETS ALLOUÉS À L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

■ Nombre de partenaires total
— Budget mobilisé (€)



Une animation sur l'Île de la Métairie

3.2.3.3. **Diversité des animations et public sensibilisé**

Depuis 2013, le nombre d'animations proposées aux élèves, comme au grand public, augmente significativement. En 2014, 81 animations étaient proposées au grand public, tandis que 186 ont été réalisées en 2022. Le nombre d'interventions auprès des scolaires a lui plus que triplé, passant de 105 en 2014 à 329 en 2022. **Cette augmentation des animations a permis de sensibiliser un plus large public : en 2022, 8 455 personnes ont bénéficié d'une animation, contre 3 043 en 2014.**

Les animations proposées par les partenaires du Département comprennent des :

- ▶ « Sorties scolaires » : intervention d'associations de protection de la nature auprès des élèves en classe et sur site naturel, classé ENS ou non, pour développer une sensibilisation à l'environnement et au patrimoine naturel ;
- ▶ « Sorties nature tout public » : visites guidées d'un ENS à une date et selon un thème préalablement proposé par l'animateur ;
- ▶ « Ateliers » : stands en libre accès, ouverts ponctuellement dans l'année, ayant pour vocation d'attirer les visiteurs et de leur proposer informations et animations relatives aux sites qu'ils fréquentent. Ces ateliers ont lieu en période estivale et de vacances scolaires sur l'Île de la Métairie ;
- ▶ « Sorties canoë » et « sorties vélo » : notamment proposées par l'association « Maison de la Loire d'Indre-et-Loire » pendant la période estivale, ces sorties permettent la découverte de la faune et de la flore ligérienne ;
- ▶ « Stands » tenus par un animateur d'une association partenaire ou par un agent du service de la Transition écologique à l'occasion des événements sur les ENS ou autres manifestations.

Outre les animations, l'éducation à l'environnement prend en Indre-et-Loire la forme de :

- ▶ « Sentiers d'interprétation » : Depuis de nombreuses années, le Département aménage ses sites pour favoriser la découverte libre de la nature dans une démarche qui vise à révéler au public la signification de notre patrimoine naturel. Le sentier d'interprétation, principalement jalonné par des panneaux ludiques et pédagogiques est un moyen de découvrir cet environnement avec ses sens,

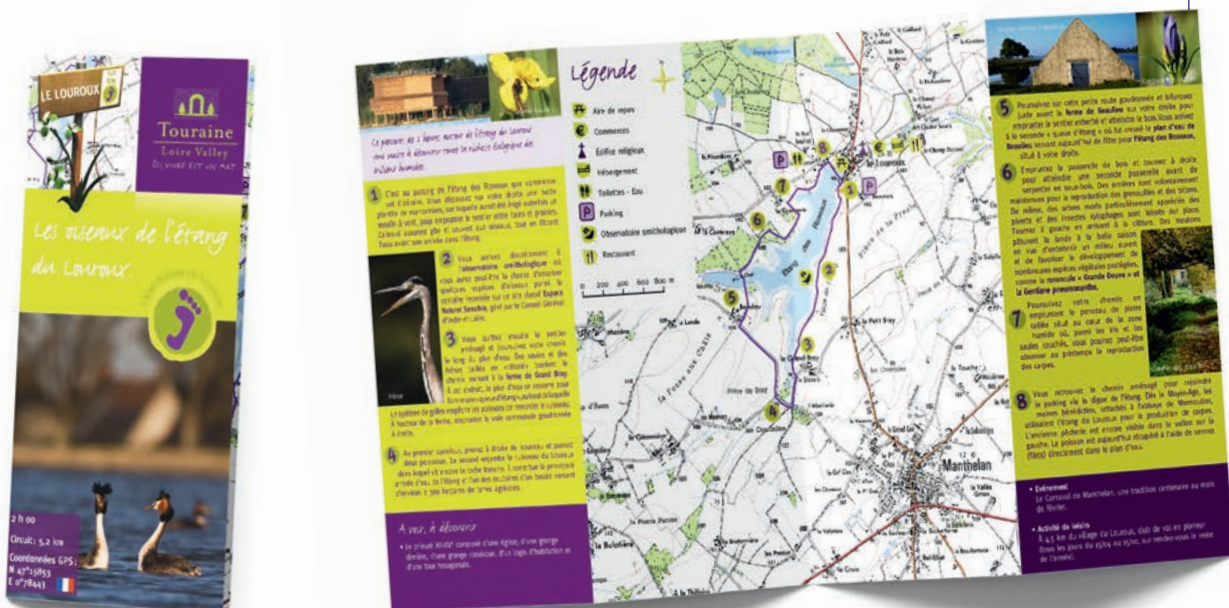
son observation, sa perception, ses émotions mais aussi en les mesurant tout au long de sa déambulation. Selon les sites, le sentier d'interprétation peut être accompagné d'un observatoire ornithologique, d'une tour d'observation, de structures artistiques, de jeux, de tables de lecture et bien d'autres mobiliers spécialement conçus pour attirer l'attention du promeneur. La moitié des sites ENS départementaux et quelques sites locaux en sont pourvus. Par ailleurs, 3 sites départementaux proposent des circuits accessibles aux personnes à mobilité réduite : l'île de la Métairie, le Val de Choissille et l'étang du Louroux.



L'observatoire de l'étang du Louroux

- Le Conseil départemental propose également une gamme de sentiers de promenades labélisés « label balade ». Ces sentiers respectent des critères spécifiques : richesse architecturale et paysagère, accessibilité à tous et en particuliers aux familles, balisages soignés, types de revêtement, offres de service à proximité. Des sentiers labélisés sont ainsi présents sur 9 sites ENS. Les dépliants de chaque randonnée sont disponibles en téléchargement sur le site Internet ou dans les offices de tourisme.

Livret label balade du Domaine de Candé



3.2.3.4. Accessibilité des sites

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 définit notamment l’obligation légale d’ici 2015 de mise en accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public (ERP). Le Code de la construction et de l’habitation définit ces ERP comme étant « tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque ».

Les Établissements Recevant du Public et les Installations Ouvertes au Public (IOP) doivent être accessibles à tous, et notamment aux personnes handicapées, quel que soit le handicap (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique).

Un site qualifié d’accessible est une propriété (publique ou privée) avec un droit de passage, libre d’accès et aménagé pour garantir la circulation du public en toute sécurité.

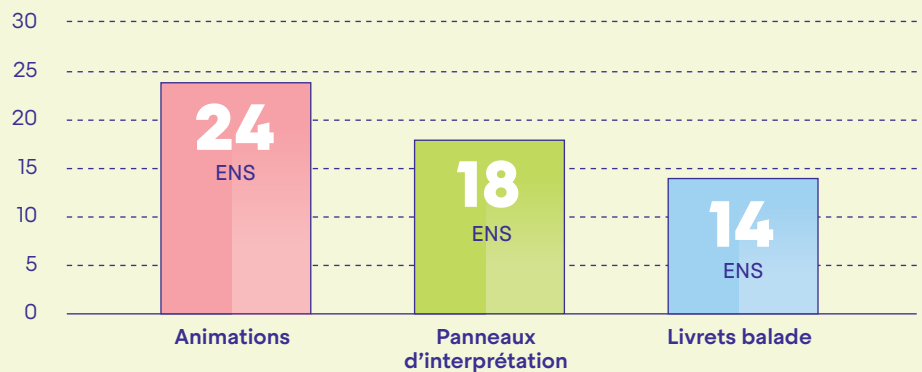
Si les sites naturels et les sentiers ne sont ni considérés comme des ERP, ni comme des IOP, en revanche, les aménagements de type « bâti » entrent dans cette catégorie. C’est donc le cas des observatoires ornithologiques et du moulin du Louroux, aménagés en ce sens.

Soucieux de partager ces espaces naturels au plus grand nombre, le Département a aménagé plusieurs de ses ENS en faveur des personnes à mobilité réduite, en allant au-delà de la réglementation. Ainsi, 14 ENS sont accessibles aux PMR. Ce nombre de sites offre une certaine diversité des espaces accessibles, comprenant des étangs, des bords de Loire, des abords de monuments historiques, des espaces verts, etc.

La majorité des ENS est accessible aux personnes valides. Seuls 3% de la surface ENS (8 sites) ne sont pas ouverts au public, correspondant à des milieux trop fragiles pour être fréquentés ou appartenant à des propriétaires privés.

Les sites accessibles au public sont aménagés pour que les visiteurs profitent au mieux de leur expérience sur les ENS : parking d’accès, sentiers d’interprétation équipés de panneaux informatifs et ponctués de bancs, observatoires ornithologiques, etc. De plus, des aménagements à but récréatif agrémentent les sites. L’accès aux sites est facilité par l’aménagement d’aires de stationnement : 26 sites en sont dotés. Il est important de souligner l’accès aux ENS par des déplacements doux : 17 ENS sont reliés à des itinéraires cyclo (dont « L’Indre à vélo » et « La Loire à vélo ») et 14 à des itinéraires pédestres (Balade en Touraine, boucle inscrite au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), sentier Saint-Martin). Des jeux pour enfants (balançoires, bancs à bascule, parcours de motricité) sont installés sur 6 ENS départementaux : le Domaine de Candé, l’étang du Louroux, l’île de la Métairie, les plans d’eau de Hommes, l’étang d’Assay et l’étang de l’Archevêque.

NOMBRE DE SITES ENS CONCERNÉS PAR DES AMÉNAGEMENTS ET ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES



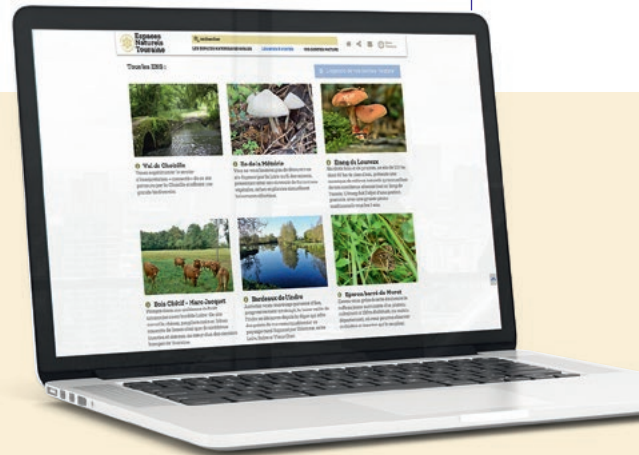
La majorité des sites de taille importante et d'intérêt écologique remarquable est donc équipée de supports pédagogiques, qu'il s'agisse de livrets d'information en libre-service, d'animations ou encore de panneaux d'interprétation formant des sentiers de découverte.

3.2.4. Des ENS valorisés et animés toute l'année

Le Département communique sur ses actions à travers différents outils :

- ▶ Un site internet dédié (espacesnaturels.touraine.fr), qui présente une vingtaine de sites ENS ouverts au public ;
- ▶ L'Agenda Nature, qui recense toutes les activités nature proposées annuellement au grand public sur les ENS ;
- ▶ Des publications dans son magazine #EnTouraine, présentant et illustrant les actions phares mises en œuvre chaque trimestre ;
- ▶ Une exposition itinérante proposée au prêt, qui présente des milieux naturels emblématiques de l'Indre-et-Loire et les actions du Département pour les protéger ;
- ▶ Le développement d'un aménagement à l'île de la Métairie dans le cadre du concours « Fenêtre sur Loire », promouvant le fleuve à travers des aménagements ou œuvres d'art ;
- ▶ Des stands et affiches lors d'événements ponctuels ;
- ▶ Des vidéos de présentation des sites ;
- ▶ Le rapport d'activité du service (rédigé annuellement depuis 2019).

**Exemples
d'outils de
communication
réalisés**



3.2.5. — Retour sur deux opérations marquantes de renaturation et de valorisation

3.2.5.1. Acquisition et aménagement de l'Espace Naturel Sensible de l'étang d'Assay

Situé sur la commune d'Assay, l'étang était exploité comme pisciculture par la Fédération de pêche d'Indre-et-Loire jusqu'en 2018. Ce site de 44 ha est d'une grande valeur écologique, en particulier pour les oiseaux, les insectes, les batraciens et la flore.



L'étang d'Assay

L'observatoire en forme de nid inversé à l'étang d'Assay, cette réalisation est lauréate du 1^{er} prix régional de la construction bois en 2022 (concepteur : Antoine Parcé, Architecte au CD37)



Le Département d'Indre-et-Loire a ainsi souhaité acquérir cet espace et le classer au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Le projet s'est déroulé en trois phases :

- ▶ L'acquisition et les premiers travaux d'aménagement et de mise en sécurité en 2018 et 2019 ;
- ▶ La réalisation du plan de gestion 2020-2025 réalisé avec l'appui d'un bureau d'études ;
- ▶ Les travaux d'aménagement de l'ENS.

Dans cette dernière phase des aménagements ont été réalisés en vue de la préservation et de l'ouverture au public de ce site sur 2020 et 2021 :

- ▶ Des travaux de restauration et d'aménagement de la digue : maçonné au XVI^e siècle, le parement en moellons de la digue avait totalement disparu et des encoches d'érosions mettant la digue en péril étaient apparues. Les travaux ont donc permis une reprise de la digue et la création d'un promontoire d'observation coté étang. Ces travaux ont été complétés par l'aménagement d'un sentier piéton sécurisé le long de la route départementale ;
- ▶ Des travaux d'aménagement d'infrastructures d'observation de la faune : un observatoire en forme de nid inversé muni d'une passerelle d'accès depuis le chemin communal permet à l'ensemble du public, même en situation de handicap, de pouvoir observer les oiseaux de l'étang sans les déranger. De plus, une tour d'observation panoramique perchée à 5m de hauteur localisée en queue d'étang permet d'observer la faune spécifique des roselières et du marais. Ces infrastructures sont complétées par des loges d'observation installées tout autour de l'étang. À cette occasion, un ancien cabanon a également été restauré et réaménagé afin d'en faire un petit préau y abritant deux grandes fresques pédagogiques ;
- ▶ Des travaux d'aménagement liés à la sensibilisation du public : une valorisation par la mise en place de panneaux pédagogiques le long du cheminement a été réalisée, une lunette fixe d'observation a été installée sur le promontoire de la digue et une mare pédagogique a été créée ;
- ▶ Des travaux d'aménagement pour l'accueil du public : le site était aménagé afin de proposer à la population locale un espace de détente pour la famille, un parking pour véhicules légers et cars, un préau pour l'organisation d'animations locales, une aire de pique-nique et une aire de jeux pour les enfants.

Une partie des bassins de tri de l'ancienne pêcherie est également utilisée pour la réalisation d'études scientifiques autour du changement climatique menées par l'Université, l'Institut de Recherche sur la Biodiversité de l'Insecte et l'association naturaliste ANEPE CAUDALIS.

3.2.5.2. Acquisition et aménagement de l'Espace Naturel Sensible de l'étang de l'Archevêque

Le site naturel de l'étang de l'Archevêque, situé sur la commune de Villedômer, présente une superficie d'un peu plus de 23 ha. Il est constitué d'un étang et ses abords (10,7 ha), d'un bois (1,9 ha) et de prairies (11 ha).

L'étang est identifié comme Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I. Il s'agit d'un étang de pêche situé en contexte de grande culture, dont la digue avait été érigée au XVI^e siècle par les moines de l'abbaye de Gâtine. Son niveau baisse en été, ce qui permet l'expression de la flore des ceintures végétales liées au marnage. Ainsi, il abrite une belle population de *Gratiola officinalis*, espèce protégée au niveau national et rare en région Centre-Val de Loire et deux espèces végétales protégées à l'échelon régional, *Potentilla supina* et *Ranunculus paludosus*. Ces espèces, ainsi que *Baldellia ranunculoides*, *Chenopodium rubrum* et *Oenanthe fistulosa*, sont également déterminantes ZNIEFF.



Espaces naturels sensibles
du Département
d'Indre-et-Loire

L'étang de
l'Archevêque

Superficie
Département : **23 ha**

Toutefois, la gestion piscicole intensive et l'apport de remblai afin de faciliter l'accès aux rives ont contribué à la dégradation des habitats naturels.

Le Département a saisi l'opportunité de sa mise en vente pour acheter l'étang et plusieurs parcelles attenantes, afin de restaurer les milieux naturels puis aménager et ouvrir le site au public.

Le nombre limité d'espaces de nature aménagés et accessibles au plus grand nombre dans le nord-est tourangeau renforce l'intérêt de la démarche départementale.

Le Département a acheté le site fin 2019 et engagé les premiers travaux d'aménagement et de mise en sécurité dès le premier semestre 2020.

La première intervention a consisté à mettre en sécurité le site par élagage et abattage d'arbres dangereux notamment les peupliers plantés en berge. En parallèle, afin d'ouvrir le site au public, la clôture périphérique et les portails métalliques ont été supprimés, puis le déversoir a été sécurisé par la pose d'une rambarde en bois ainsi qu'une grille métallique.

Pour un accueil de qualité des usagers, le revêtement en calcaire stabilisé du parking a été repris. Le pourtour a été matérialisé par des lisses en bois, ainsi que par des blocs anti-intrusion en silex sur la limite avec la route. Un portique métallique et des barrières viennent compléter le dispositif. Du mobilier a également été mis en place.



Aménagements sur le site de l'étang de l'Archevêque

Pour permettre un accueil convenable du public en été, la plantation d'arbres d'ombrage a été réalisée sur l'aire de stationnement ainsi que l'aire de jeux et des toilettes sèches ont été installées. Une vidange de l'étang a été faite. Cela a permis un curage des vases et la restauration des ouvrages en place.

La digue avant restauration



La digue après restauration



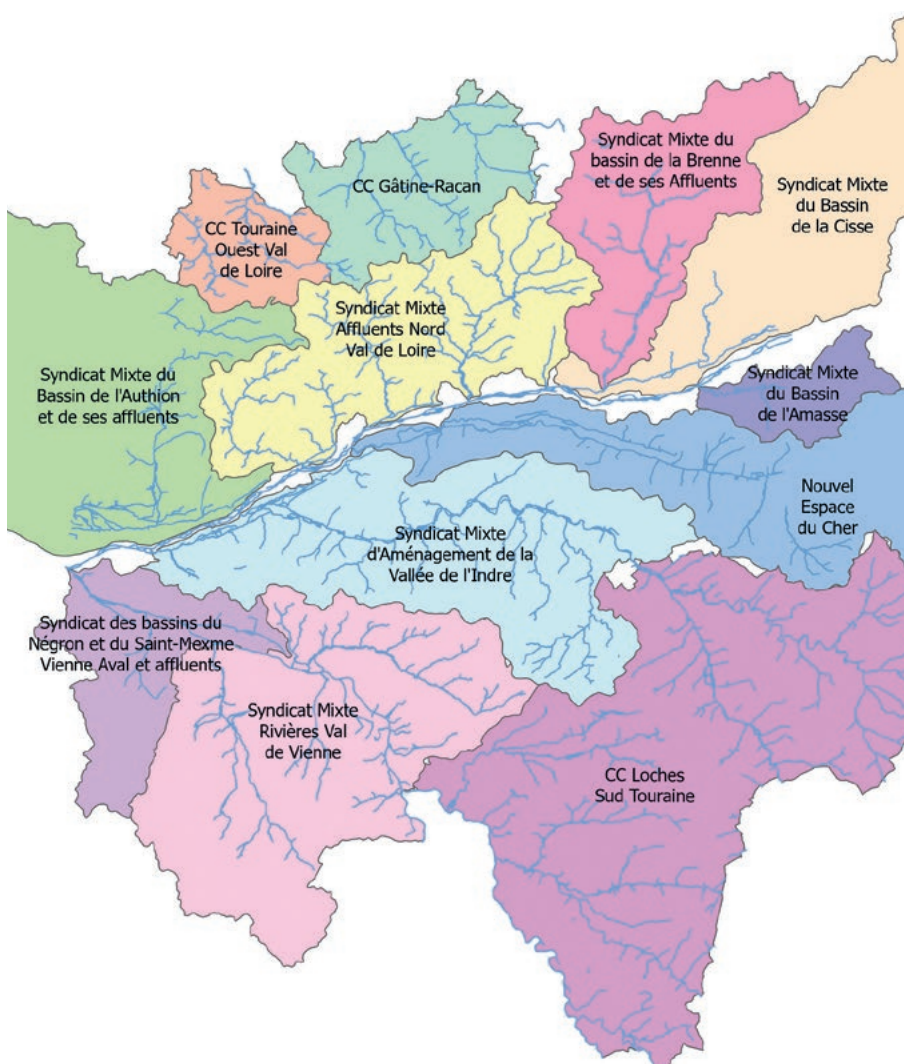
3.2.6. Autres projets en faveur de la biodiversité financés par la taxe d'aménagement des Espaces Naturels Sensibles (TA/ENS)

Au-delà des sites classés ENS, les recettes issues de la taxe d'aménagement pour les espaces naturels sensibles peuvent être utilisées pour d'autres actions en faveur de l'environnement ou des sports de pleine nature. Ainsi, le Département d'Indre-et-Loire mobilise également cette ressource financière pour la préservation et la valorisation de sites naturels, grâce à :

- Une approche « trames verte et bleue », comprenant la politique Rivières et milieux aquatiques, le programme « Arbre dans le paysage rural de Touraine » (APRT), le plan « Mares de Touraine » et la prise en compte de la biodiversité dans les ouvrages d'art, lors de la réalisation d'infrastructures routières.
- Un soutien technique et financier est également offert aux porteurs de projet en faveur de l'environnement, notamment dans le cadre du fonds départemental d'aménagement et de développement durable du territoire (FDADDT).

3.2.6.1. Le programme de restauration des milieux aquatiques

Le territoire départemental comprend plus de 3000 km de cours d'eau. Il est organisé en sous-bassins versants gérés par des intercommunalités ou syndicats.



**TERRITOIRES DES
DIFFÉRENTES
STRUCTURES AYANT
LA COMPÉTENCE
GESTION
DES MILIEUX
AQUATIQUES
EN 2022**



0 5 10 Km

Document : Carte_ASTER
 mis à jour le 07/08/2023.
 Source : Conseil départemental
 d'Indre-et-Loire - 2023.

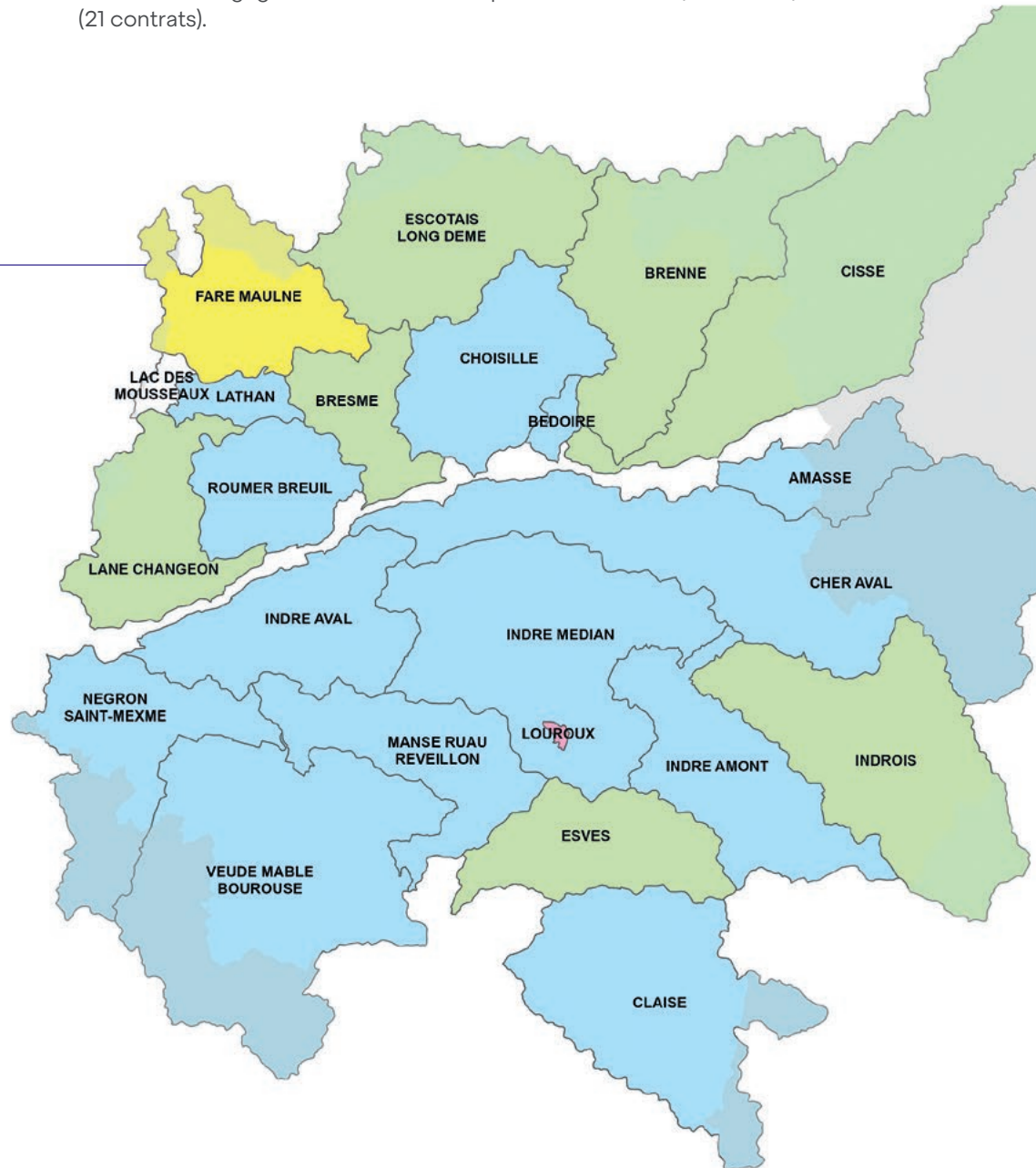
Chaque structure gère un ou plusieurs contrats territoriaux milieux aquatiques, outil de gestion et de financement par sous-bassin versant. Ces contrats se sont développés sur ces 10 dernières années. Entre 2013 et 2022, le linéaire de cours d'eau engagé sous un contrat est passé de 1356 km (11 contrats) à 3165 km (21 contrats).

**REPRÉSENTATION
DES CONTRATS
TERRITORIAUX
MILIEUX
AQUATIQUES
EN 2022**

0 5 10 Km

- En cours
- En préparation
- En renouvellement
- Terminé

Document : Carte ASTER
mis à jour le 26/01/2023.
Source : Conseil départemental
d'Indre-et-Loire - 2023.



4,9 M€
investis par le
Département en
faveur du grand
cycle de l'eau entre
2014 et 2022

Le Conseil départemental a développé une cellule d'assistance et suivi technique à l'entretien des rivières (la cellule ASTER). Elle permet l'accompagnement technique et financier des syndicats de rivières et intercommunalités compétentes en gestion des milieux aquatiques (GEMA).
Sur 2014-2022, ce sont plus de 4 900 000 € qui ont été investis par le Département en faveur du grand cycle de l'eau (soutien aux travaux en rivières et fonctionnement des établissements publics territoriaux de bassins).

Pour ne prendre qu'un exemple, le Département a soutenu techniquement et financièrement le syndicat de rivières Nouvel Espace du Cher dans son projet de création d'une rivière de contournement du barrage de Savonnières en 2020. En effet, ce dernier est un obstacle à la migration piscicole sur le Cher.

3.2.6.2. Le plan « Mares de Touraine »

L'objectif de ce plan est de mobiliser et d'accompagner les collectivités et les particuliers pour restaurer, créer et valoriser les mares. Le Département finance pour cela l'étude préalable aux travaux, au travers d'une convention avec la SEPANT, association de protection de la nature, ainsi que 50 % du montant hors taxes des travaux (avec un plafond à 10 000 € d'aide / projet).

Le CD37 a déjà investi plus de 70 000 € en 2 ans.



Le CD37 a déjà
investi en 2 ans
plus de

70 000 €

dans le plan
« Mares de
Touraine »

Mare restaurée

3.2.6.3. L'Arbre dans le Paysage Rural de Touraine (L'APRT)

Depuis 1950, 70 % des haies ont disparu des bocages français. Sous l'effet conjoint du remembrement agricole et du déclin de l'activité d'élevage, la surface en haies et alignements d'arbres en France métropolitaine est en constante diminution, malgré les programmes de plantations (perte estimée à 23 500 km/an entre la période 2017 et 2021) (rapport n° 22114 du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, intitulé « La haie, levier de la planification écologique » d'avril 2023).

L'opération l'Arbre dans le Paysage rural de Touraine (APRT) a été mise en place en Indre-et-Loire en 1996 dans la continuité d'une action déjà engagée par la Fédération départementale des chasseurs. Elle permet d'accompagner les collecti-

vités et particuliers lors de projet de plantation de haies et arbres isolés. L'animation est portée par La Fédération des chasseurs d'Indre-et-Loire ou, depuis 2021, par les intercommunalités qui le souhaitent. La Communauté de communes Chinon Vienne Loire porte ainsi l'animation sur son territoire.

Haies plantées dans le cadre du programme de l'APRT

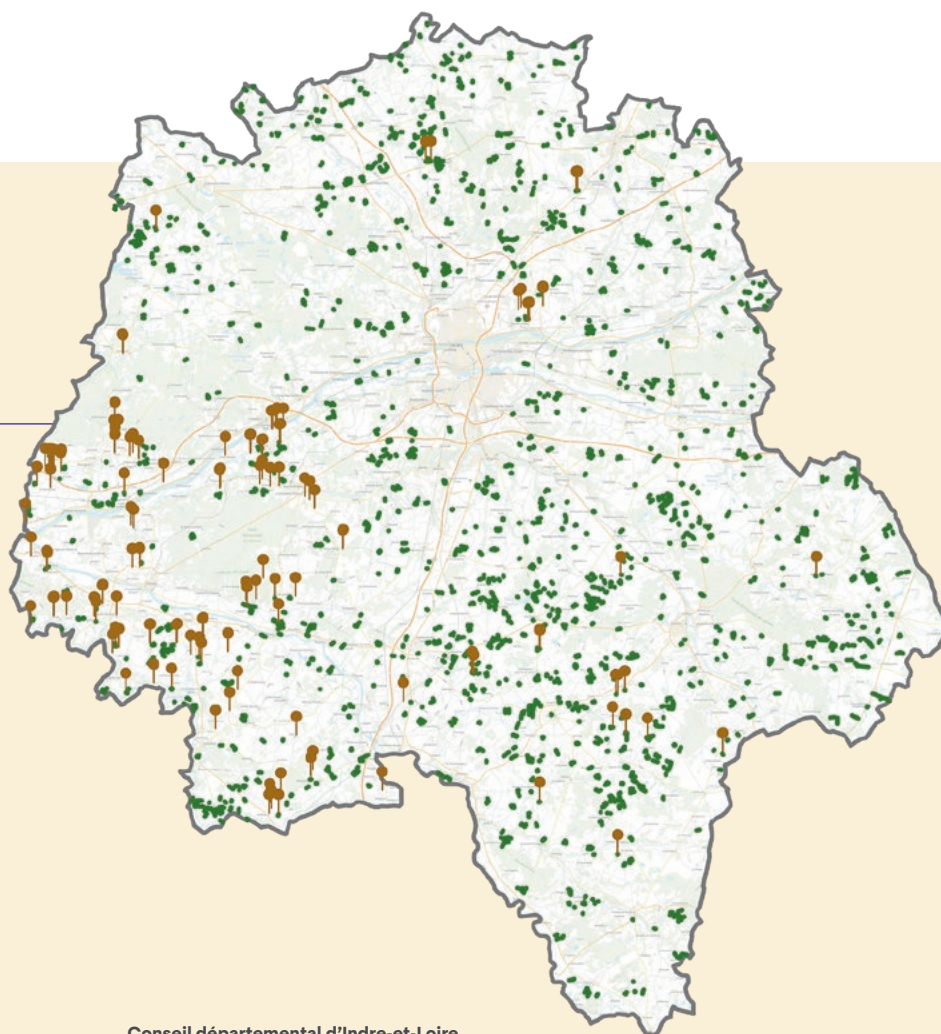


Le CD37 a ainsi investi plus de **350 000 €** pour planter **180 km de haies** entre 2013 et 2022

Le Département finance 50% du montant hors taxes des plants, le reste étant cofinancé soit par la Fédération des Chasseurs, soit par l'intercommunalité concernée. Il fournit également gratuitement le paillage sous certaines conditions. Entre 2013 et 2022 ce sont plus de 180 km de haies qui ont été plantés, soit environ 18 km par an. Le CD37 a ainsi investi plus de 350 000 € sur cette période.

HAIES ET ARBRES ISOLÉS PLANTÉS DEPUIS 1996 DANS LE CADRE DU PROGRAMME APRT

Arbres isolés
Haies



3.2.6.4. Le Fonds départemental d'aménagement et de développement durable du territoire (FDADDT)

Ce fonds est à destination des communes et EPCI. Il comprend deux volets : un volet biodiversité et un volet sports de nature.

Le volet biodiversité permet un financement à hauteur de 50 % du montant hors taxes des dépenses d'investissement (dans la limite de 50 000 € d'aide) d'études, d'acquisition ou de travaux sur des parcelles publiques.

Une dizaine de projets est ainsi financée chaque année. Quelques exemples d'aménagements :

- ▶ 2018 : Restauration d'une multi-trame écologique (haie, mare, berges) à Bossée,
- ▶ 2019 : Reconversion d'un plan d'eau délaissé sur la rivière Bresme à Saint-Étienne-de-Chigny,
- ▶ 2022 : Aménagement et protection d'une prairie humide bordée par l'Olivet à Beaumont-Village.

**Restauration
d'une multi-trame
écologique à
Bossée**

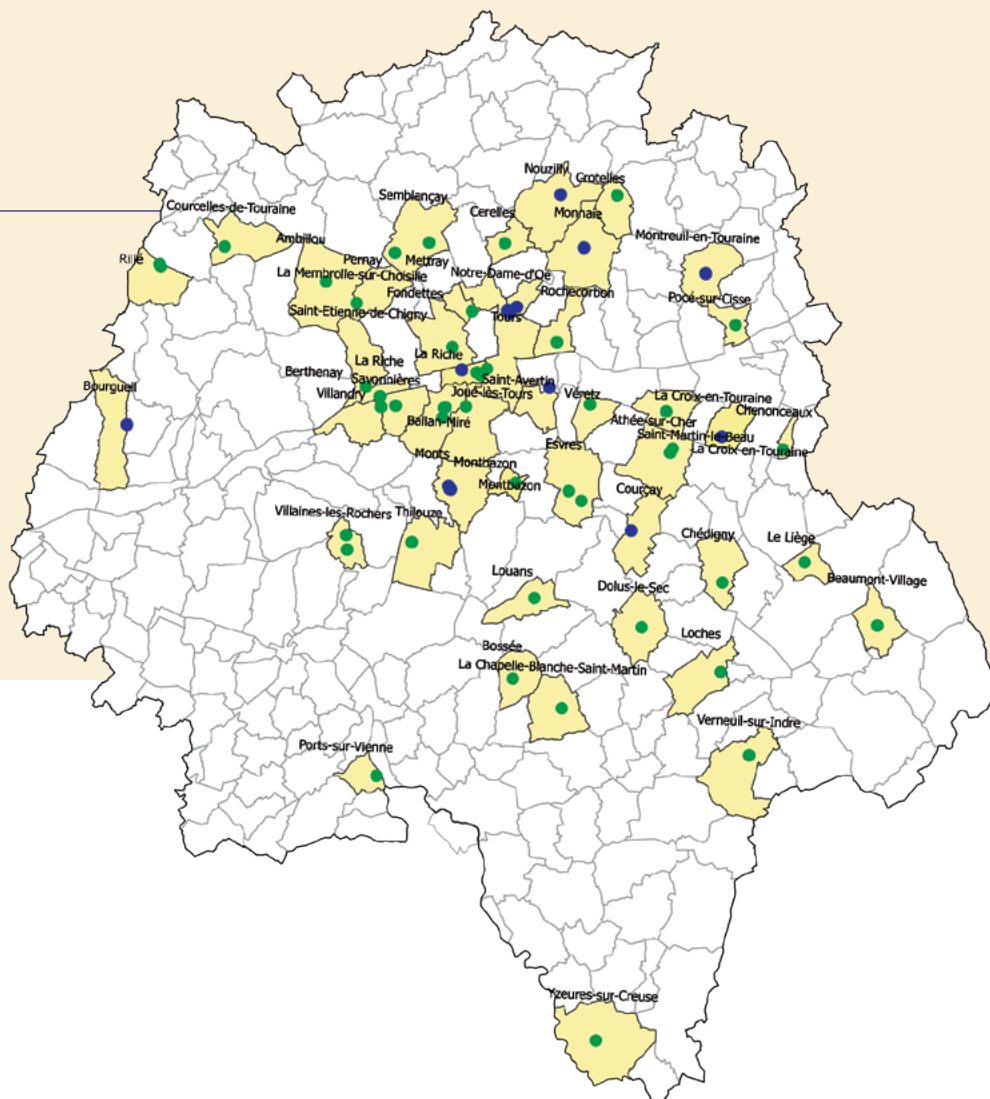


LOCALISATION DES PROJETS FINANCÉS PAR LE FDADDT ENTRE 2018 ET 2022



- Projets biodiversité financés par le FDADDT
- Projets mares financés par le FDADDT
- Communes ayant bénéficié du FDADDT
- Communes d'Indre-et-Loire

Document : FDADDT 2018-2022.
 Mis à jour le 13/03/2023.
 Source : Conseil départemental d'Indre-et-Loire.



Sentier forestier sur le site de l'étang de Narbonne



3.2.6.5. Le Plan forêt

Le Plan forêt départemental vise à aménager et mettre en valeur certaines portions de forêts publiques. Ce plan est élaboré en collaboration avec les communes propriétaires et l'Office national des forêts (ONF), gestionnaire des forêts domaniales.

3.2.6.6. Le Plan continuité écologique

Le Département souhaite contribuer à la résorption des points de discontinuité écologique de son territoire. Des actions d'aménagement d'ouvrages d'art en faveur des loutres ont été réalisées et une réflexion est engagée pour identifier et chiffrer les actions à mener.



Aménagement pour la petite faune sous la route départementale 943 à Chambourg-sur-Indre

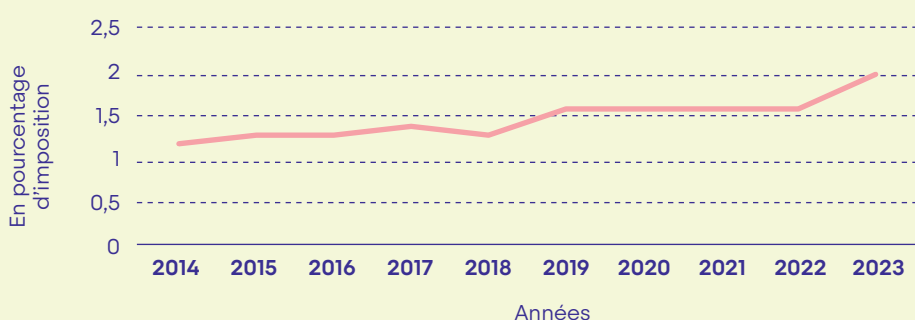
3.3. — Les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique de préservation de la biodiversité

3.3.1. Bilan financier du schéma 2013-2022 : plus de 32 millions d'euros mobilisés en faveur de la biodiversité par le Département

3.3.1.1. L'évolution de la taxe d'aménagement des ENS

Entre 2013 et 2018, le Département d'Indre-et-Loire avait fixé le taux à 1,3%, puis l'a fait évoluer à 1,6% en 2019.

De 2014 à 2018, le taux de la TA/ENS n'a pas évolué, mais les recettes annuelles sont passées d'environ 1,6 million d'euros à 3,9 millions d'euros (en lien avec une forte augmentation du nombre de permis de construire autorisés). Ainsi, entre 2013 et 2022, les recettes totales de la TA/ENS en faveur de la biodiversité et des sports de nature se sont élevées à près de 36 millions d'euros.

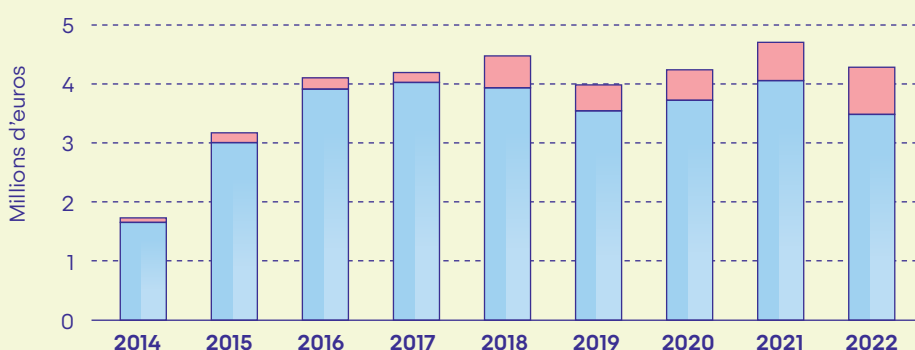


**ÉVOLUTION
DU TAUX DE
LA TA/ENS**

Afin d'amplifier son action, le Conseil départemental a décidé par délibération du 23 septembre 2022 de porter au 1^{er} janvier 2023, le taux de la TA/ENS à 2%.

3.3.1.2. Les autres sources de financements

Le Département mobilise des subventions pour la réalisation de ses projets d'aménagement. Ses partenaires financiers sont l'Europe, la Région Centre-Val de Loire, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, l'État et certaines Communautés de communes pour des projets ponctuels structurants. Il bénéficie également de la valorisation des produits issus de la gestion des sites ENS (location de terres agricoles, vente de bois et poissons).



**ÉVOLUTION
DES RECETTES
PERÇUES PAR LE
DÉPARTEMENT POUR
METTRE EN ŒUVRE
SA POLITIQUE ENS
ET BIODIVERSITÉ**

■ Taxe d'aménagement ENS
■ Autres sources de financement

3.3.1.3. L'évolution des dépenses

Les dépenses d'investissement et de fonctionnement ont évolué à la hausse de 2013 à 2022.

Ainsi, sur cette période, les dépenses cumulées de la TA/ENS en faveur de la biodiversité et des sports de nature ont représenté 32 millions d'euros.

3.3.2. Les moyens humains dédiés à la stratégie départementale

Le Département dispose d'un service de la Transition écologique constitué de deux pôles : le pôle "Espaces Naturels et Biodiversité" et le pôle "Eau".

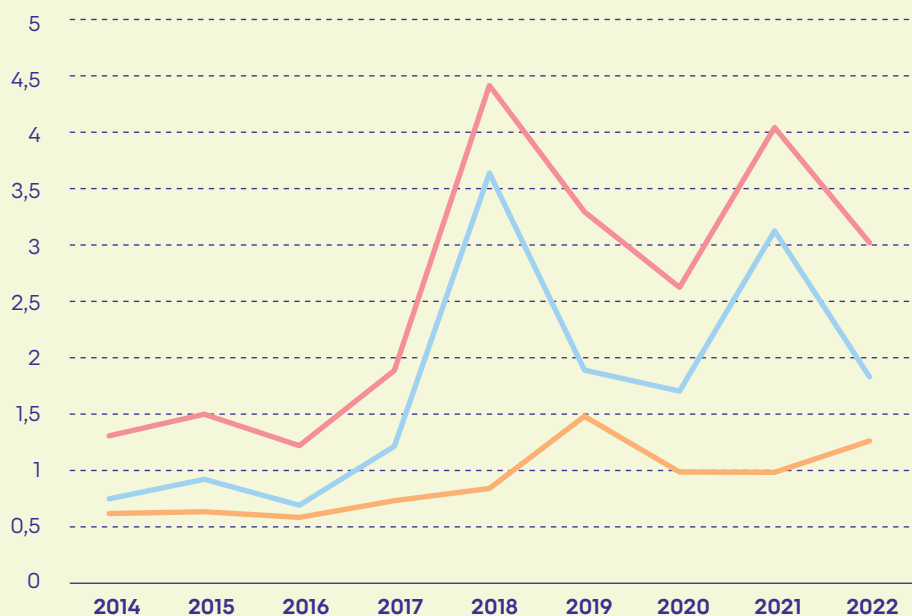
Pour mener à bien l'ensemble des missions présentées précédemment, le service dispose d'une équipe de 12,25 ETP en 2022 (agents techniques et administratifs dédiés). L'équipe a été renforcée depuis 2013, alors constituée de 9,25 ETP.

Une brigade verte a également été organisée avec l'arrivée d'un éco-garde assermenté et commissionné « Police de l'environnement ».

L'équipe s'appuie également sur d'autres services départementaux pour mettre en œuvre les projets (ingénierie routière et bâtimentaire, foncier, stratégie et innovation, etc.).

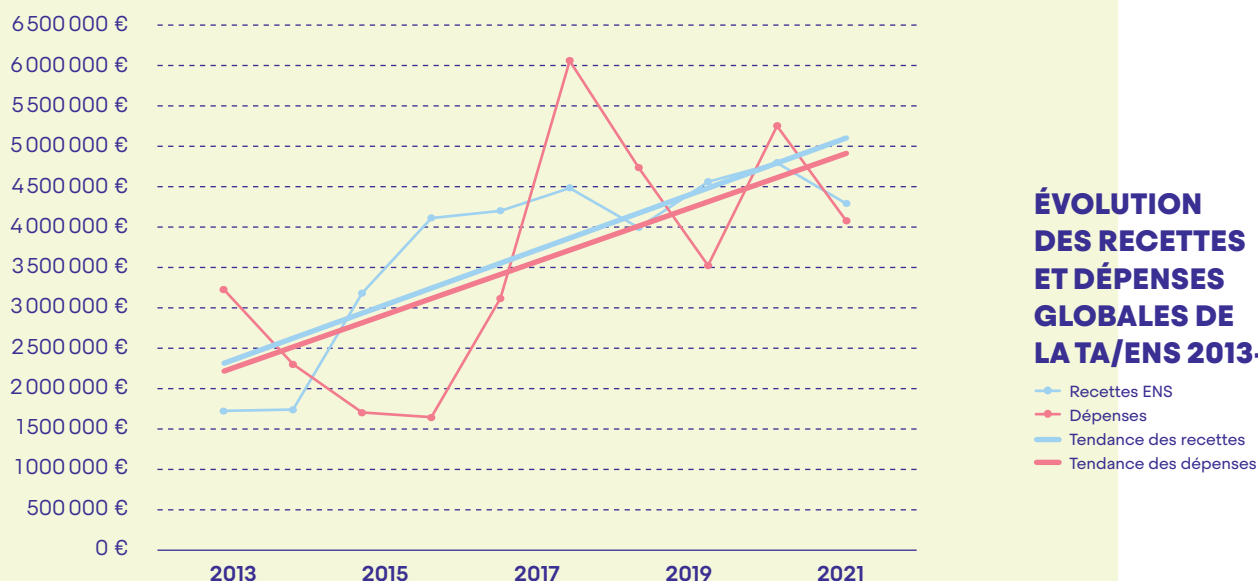
ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ ET DES RIVIÈRES

Investissement — Fonctionnement — Total



D'autres services du Département peuvent bénéficier de la TA/ENS pour des projets relatifs aux milieux naturels et au paysage conformément à la réglementation (Sport de nature, Mobilités douces, Infrastructures routières concernant la continuité écologique).

À l'échelle globale de la TA/ENS, les tendances de dépenses et de recettes sont en augmentation.



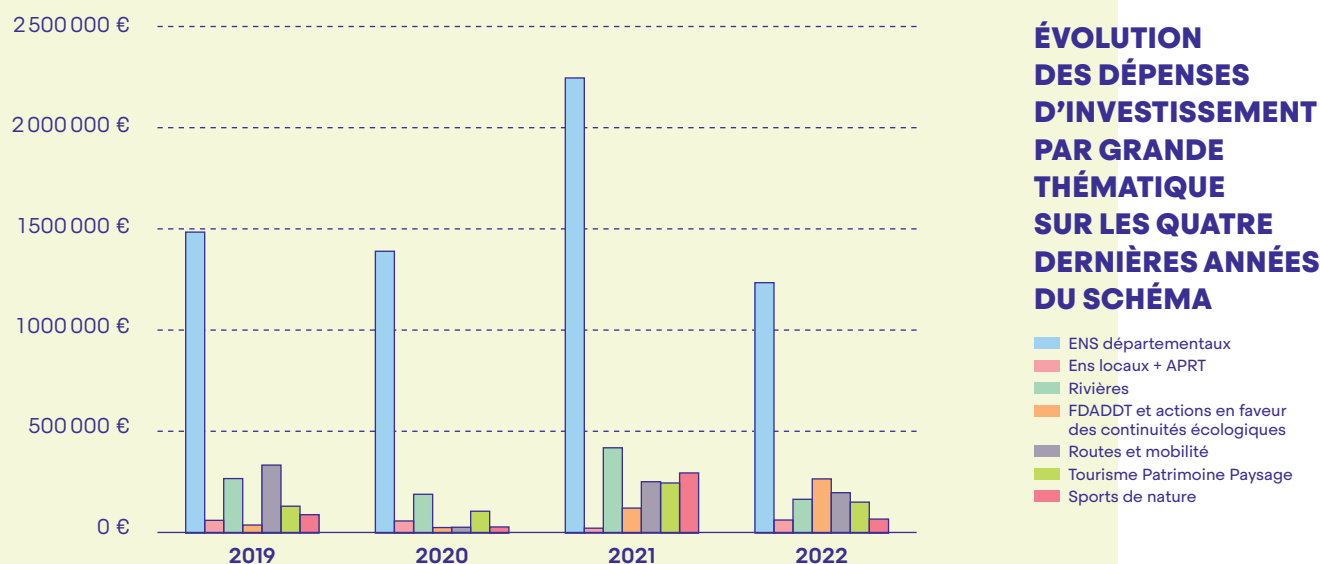
ÉVOLUTION DES RECETTES ET DÉPENSES GLOBALES DE LA TA/ENS 2013-2022

— Recettes ENS
— Dépenses
— Tendence des recettes
— Tendence des dépenses

Du point de vue des dépenses d'investissement, il est à noter que sur les quatre dernières années du schéma :

- ▶ La majeure partie des dépenses concerne les sites ENS départementaux ;
- ▶ Une relative stabilité des dépenses liées aux ENS locaux et à la plantation d'arbres et de haies (APRT) ;
- ▶ Les dépenses liées aux rivières fluctuent d'une année à l'autre autour d'une moyenne d'environ 260 000 € ;
- ▶ Les montants affectés au développement durable (FDADDT) et aux actions en faveur de la continuité écologique augmentent ;
- ▶ La part des dépenses affectées aux autres directions fluctuent selon les projets.

L'ensemble des actions inscrites au Schéma des Espaces Naturels Sensibles 2013-2022 sont listées en **Annexe 2**.



ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR GRANDE THÉMATIQUE SUR LES QUATRE DERNIÈRES ANNÉES DU SCHÉMA

— ENS départementaux
— Ens locaux + APRT
— Rivières
— FDADDT et actions en faveur des continuités écologiques
— Routes et mobilité
— Tourisme Patrimoine Paysage
— Sports de nature

— PARTIE 4

Un Schéma Départemental des ENS et de la biodiversité 2024-2033 tourné vers l'action

4.1. — Des réponses locales à des enjeux globaux

Le contexte d'érosion de la biodiversité, de changement climatique et de détérioration de la ressource en eau que vit notre société réinterroge les pratiques et les conduites des politiques publiques d'aménagement et de gestion des territoires. Une action publique ambitieuse est plus que jamais nécessaire afin de mettre un terme à ces dégradations et renforcer la résilience du territoire.

Le Département dispose des compétences et des moyens pour agir en faveur de la transition écologique en Indre-et-Loire et soutenir les initiatives.

Par son Schéma des ENS et de la biodiversité 2024-2033, le Département souhaite apporter des réponses concrètes et adaptées aux enjeux posés, en partenariat avec les structures impliquées dans la gestion des espaces naturels et agricoles d'une part et avec l'appui des citoyens d'autre part.

Pour le Département, travailler sur le maintien des écosystèmes et de leur continuité, c'est garantir un maillage agro-naturel résilient face au changement climatique. C'est là tout l'enjeu des années à venir : permettre aux espèces d'absorber les chocs attendus (manque ou excès d'eau, augmentation des températures, risque incendie...), qui se cumulent aux pressions déjà existantes (urbanisation pollution, espèces invasives...), et maintenir des écosystèmes fonctionnels, diversifiés et efficaces dans leurs services rendus gratuitement à l'homme.

LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

GRANDS ENJEUX

Préservation des espaces naturels et des espèces les plus fragiles et/ou menacés

Restauration de la fonctionnalité et de la connectivité des milieux

Mobilisation du plus grand nombre

SIX AXES D'INTERVENTION

Connaître

Protéger

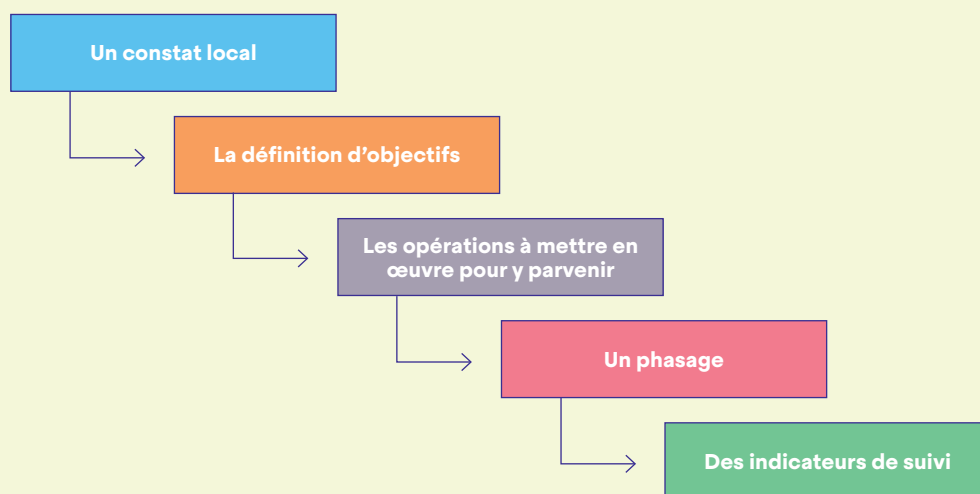
Sensibiliser
Valoriser

Associer

Inclure

Partager

Pour répondre à ces enjeux le Département mobilise des outils et sera susceptible d'en développer de nouveaux : plans d'actions, fonds dédiés...



MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DES FICHES ACTIONS

Dans le contexte de changement climatique et de crise majeure de la biodiversité, la collectivité doit engager et impulser des actions qui répondent aux grands enjeux. Dans la limite des compétences que lui accorde la Loi, le Département agit pour :

- La préservation des espèces et des espaces naturels les plus fragiles et/ou menacés : espaces et espèces disposant de statuts de protection et/ou reconnus à dire d'experts, pollinisateurs et auxiliaires de culture ;
- La restauration de la fonctionnalité et de la connectivité des milieux naturels : zones humides efficaces, milieux ouverts et semi-ouverts pauvres, forêts anciennes, sols vivants et diversifiés... ;
- La mobilisation du plus grand nombre pour agir en faveur du changement et en faciliter l'acceptation.

Les fiches qui suivent détaillent le programme des actions prévues sur la période 2024-2033. Elles sont toutes rédigées de la même manière : un constat local, base de la définition d'objectifs, et opérations à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, avec les conditions de leur suivi.

Les estimatifs financiers sont quant à eux présentés dans le tableau de synthèse des actions en fin de partie.

4.2.— Six axes stratégiques déclinés en actions opérationnelles

Axe 1 — Une connaissance partagée du territoire, pour une action efficace

La connaissance scientifique et technique constitue la base indispensable à la conduite de projets, en particulier dans le domaine du vivant.

Le Département soutient depuis de nombreuses années l'acquisition de données, que ce soit dans le cadre de recherches scientifiques, la réponse à des exigences réglementaires ou encore la mise en œuvre d'opérations ciblées.

Cette connaissance doit constamment être interrogée, renforcée, partagée, afin de soutenir les stratégies d'action des acteurs de la biodiversité, notamment avec l'appui des associations de protection de la nature : identification des secteurs d'intervention, définition des actions, contrôle des réalisations, adaptation.

Action 1.1. Soutenir les études et inventaires des milieux naturels et espèces associées

Constat

- ▶ Les espèces et les habitats naturels sont dynamiques, soumis à nombreuses pressions (destruction, fragmentation, intensification des pratiques, changement climatique, etc.) et en perpétuelle évolution. Il convient de connaître ces changements et leurs impacts afin d'adapter les modalités de protection et de gestion des milieux ;
- ▶ Pour une action la plus efficace possible, il est nécessaire d'identifier les zones dégradées susceptibles d'être restaurées ;
- ▶ Dans le cadre de son action en faveur de la biodiversité, le Département soutient déjà des études sur les milieux naturels et les espèces qui y sont associées (atlas herpétologique et des odonates, inventaires des chiroptères, etc.).

Objectifs

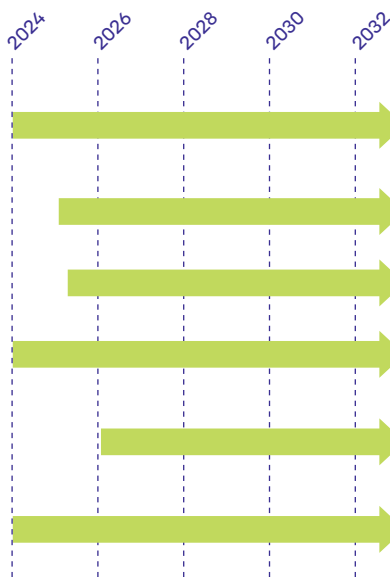
- ▶ Mieux connaître la biodiversité d'Indre-et-Loire et son évolution dans le contexte de transition écologique et de changement climatique actuel, pour prendre les mesures de protection et de gestion les plus adaptées ;
- ▶ Soutenir au moins trois études par an.

Opérations

- | Poursuivre les études naturalistes transversales ou des secteurs insuffisamment connus ou documentés. Réalisation en lien avec les associations locales (notamment les chiroptères et les forêts anciennes) ;
- | Améliorer la connaissance des secteurs dégradés ces dernières décennies, dans un objectif de restauration (zones humides, landes etc.) ;
- | Soutenir les études scientifiques relatives au changement climatique et à ses effets sur les habitats naturels et espèces en Touraine ;
- | Contribuer à certains Plans Régionaux d'Actions (PRA) développés en Centre-Val de Loire ;
- | Mettre en place des suivis des espèces et habitats au sein des ENS afin de mesurer les bénéfices de la gestion conservatoire et l'adapter le cas échéant. Analyser et communiquer les résultats ;
- | Permettre l'utilisation des sites ENS pour la réalisation de suivis standardisés avec des outils et protocoles existants au niveau national.

Indicateur de suivi

Nombre d'études et inventaires réalisés et soutenus.



Barbastelle d'Europe

Action 1.2. Améliorer la gestion des données naturalistes et leur diffusion

Constat

- ▶ Le Département, en tant que propriétaire, gestionnaire de sites et commanditaire d'études, dispose de nombreuses données naturalistes ;
- ▶ L'organisation de la base de données du Département n'est pas directement compatible avec celle du Système d'Information de l'INventaire du Patrimoine naturel (SINP) et l'INventaire national du patrimoine naturel (INPN), ce qui limite les échanges de données.

Objectifs

- ▶ Garantir la compatibilité de la base de données départementale avec celle du SINP ;
- ▶ Partager les données naturalistes au niveau régional et national, dans un cadre commun ;
- ▶ Optimiser l'utilisation des données produites et diffusées par d'autres structures.

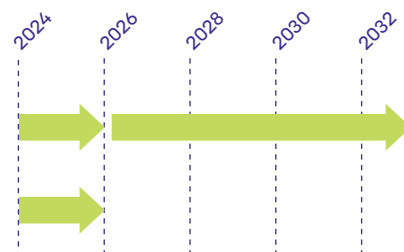
Opérations

Consolider, agréger et diffuser les données scientifiques du Département en assurant la compatibilité avec la base de données du SINP (ainsi que la base de données STERNE 2.0 du PNR) ;

Intégrer les ENS dans les outils de présentation des sites préservés au niveau national, en particulier le site internet de l'INPN.

Indicateur de suivi

Nombre de données transmises pour intégration dans la base de données partagée.



Action 1.3. Contribuer au suivi et à la lutte contre les espèces invasives

Constat

- ▶ De nombreuses espèces invasives (introduites par l'homme et concurrençant les espèces autochtones dans les écosystèmes) sont présentes en Indre-et-Loire. La liste de ces espèces s'allonge. On peut citer par exemple : les Jussies, les Renouées asiatiques, l'Ailante ou encore l'Ambroisie pour la flore ; les Ragondins, le Frelon asiatique et les Écrevisses américaines pour la faune. De nouvelles espèces se développent, telles que le Xénope lisse (connu dans le PNR Loire-Anjou-Touraine) ;
- ▶ Le Département mène et soutient des actions dans le cadre du suivi et de la lutte contre ces espèces ;
- ▶ La lutte contre les espèces invasives pouvant avoir un coût très élevé, il est important de cibler les interventions pour garantir une utilisation pertinente des crédits selon la situation (arrivée d'une espèce contrôlable sur un site, point de non-retour atteint sur un autre site, action inefficace ou trop onéreuse au regard de l'impact négatif de l'EEE, etc.).

Objectifs

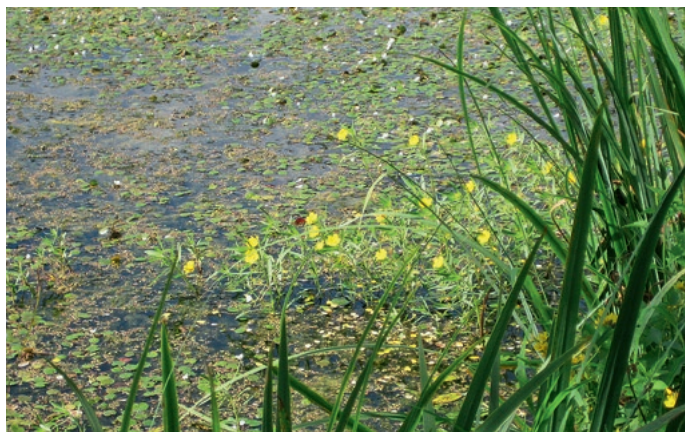
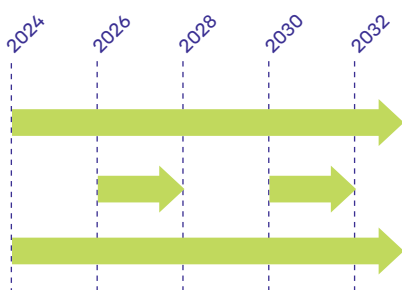
- ▶ Connaître les risques de prolifération des espèces invasives sur le territoire ;
- ▶ Connaître les mesures d'interventions pour agir et pour conseiller ;
- ▶ Soutenir la prévention et la limitation des espèces invasives (faune et flore) sur le territoire.

Opérations

- | Poursuivre les partenariats avec les acteurs locaux, pour le suivi des propagations et la mise en place de mesures de lutte contre les espèces invasives ;
- | Sensibiliser les élus locaux, les agents du Département et le grand public sur la thématique des espèces invasives ;
- | Contribuer aux groupes de travail régionaux de suivi des espèces invasives.

Indicateur de suivi

Volume financier annuel mobilisé par le Département sur des actions de lutte contre les espèces invasives.



Jussie, plante invasive

Axe 2 — Une protection affirmée, pour un patrimoine d'exception

En tant que garant de la politique « Espaces Naturels Sensibles », aménageur du territoire et pourvoyeur de soutien technique et financier auprès des collectivités, le Département dispose de moyens d'action lui permettant d'œuvrer à la préservation de la biodiversité de Touraine.

Son intervention, qu'elle soit directe ou en appui à des maîtres d'ouvrage locaux, doit garantir la protection des cœurs de biodiversité et le renforcement du maillage agro-naturel, qui constituent le socle de la vie sauvage.

Cela passe par une protection des sites les plus importants et le développement d'une trame verte, bleue et nocturne renforcée.

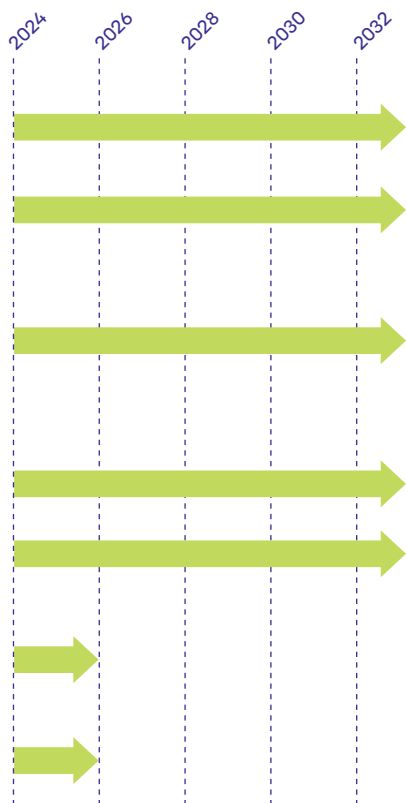
Action 2.1. Protéger les cœurs de biodiversité, la faune et la flore qui y sont associées

Constat

- ▶ Faire face à la 6^e crise d'extinction massive des espèces nécessite de mener des projets ambitieux ;
- ▶ L'érosion de la biodiversité est principalement provoquée par la disparition et la dégradation des milieux naturels. Cette disparition est rapide et nécessite d'agir urgemment sur les habitats et les espèces les plus en danger. Par exemple : 98 % des landes ont disparu de Touraine en 100 ans ;
- ▶ Les milieux naturels, leurs espèces associées ainsi que les zones d'intérêt géologique sont connus, répertoriés par des inventaires régionaux mis à jour tels que les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et l'Inventaire du Patrimoine Géologique Régional ;
- ▶ La conférence environnementale de 2016 a relancé la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) initialement impulsée par le Grenelle de l'environnement 2009. Cette stratégie nationale vise à améliorer la cohérence, la représentativité et l'efficacité du réseau métropolitain des aires protégées terrestres en plaçant au minimum 10 % du territoire métropolitain sous protection forte ;
- ▶ Les zones naturelles d'expansions des crues sont d'importants cœurs de biodiversité qui jouent en plus un rôle essentiel pour la fonctionnalité des rivières et la gestion du risque inondation ;
- ▶ Les zones humides sont indispensables à la gestion de la ressource en eau, tant pour la quantité que la qualité de l'eau. Elles assurent également un rôle de stockage du carbone utile pour lutter contre le changement climatique ;
- ▶ Le Département intervient depuis plus de 40 ans en faveur des milieux naturels : étangs, bois, coteaux, zones humides, etc.

Objectifs

- ▶ Lutter contre la perte de biodiversité en agissant sur les espèces et les milieux naturels de Touraine ;
- ▶ Doter tous les sites ENS départementaux de plans de gestion d'ici 2033 (hors abords de musées et monuments, sous gestion différenciée) ;
- ▶ Doter la moitié des sites locaux de documents de gestion ;
- ▶ Formaliser une réglementation sur l'ensemble des sites départementaux (hors espaces verts) : arrêtés municipaux ou réserve de chasse et de faune sauvage ;
- ▶ Proposer l'intégration d'au moins 10 sites ENS en tant que zone de protection forte.



Opérations

- Agir en faveur des milieux et des espèces menacés ou représentatifs du département, en s'appuyant notamment sur le réseau des ZNIEFF et l'Inventaire du Patrimoine Géologique Régional ;
- Poursuivre la mise en œuvre de plans de gestion écologique sur les ENS qui concilient préservation et valorisation des sites ;
- À travers la politique ENS, engager des actions spécifiques en faveur des cœurs de biodiversité et secteurs riches en biodiversité : les landes et les pelouses sèches (en particulier les landes acides et milieux agropastoraux), les zones humides, dont les tourbières (en particulier les bombements tourbeux alcalins du nord tourangeau), les zones naturelles d'expansions des crues, les forêts (en particulier les forêts anciennes) ;
- Soutenir ou s'associer à des projets d'envergure en faveur de la biodiversité (espèces, habitats) menés par les partenaires du Département ;
- Garantir la compatibilité des usages par un cadre de surveillance adapté aux enjeux des ENS, notamment grâce à la brigade verte du Département ;
- Identifier les ENS nécessitant la mise en place d'une réglementation (arrêté municipal, arrêté préfectoral de réserve de chasse et de faune sauvage, arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB), etc.) en lien avec les communes concernées et les services de l'État ;
- Intégrer certains ENS à la stratégie des aires protégées (SAP) en tant que zone de protection forte.

Indicateurs de suivi

- ▶ Nombre de plans de gestion écologique sur les ENS ;
- ▶ Nombre et surface d'ENS proposés dans la SAP comme zone de protection forte.



Demi-deuil sur le Coteau de la Rebufière à Rilly-sur-Vienne, papillon des prairies sèches figurant sur la Liste rouge des rhopalocères de France métropolitaine

Action 2.2. Préserver et restaurer la fonctionnalité des corridors écologiques

Constat

- ▶ L'érosion de la biodiversité est notamment liée à la fragmentation des habitats naturels, qui entrave la circulation des espèces ;
- ▶ Le Département mène une politique en faveur des trames vertes et bleues (TVB) grâce au programme l'Arbre dans le Paysage rurale de Touraine (APRT), le plan « Mares publiques » et à travers sa politique rivière (soutien aux porteurs de projets locaux dans le cadre des contrats territoriaux de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne) ;
- ▶ Plusieurs points de discontinuité écologique de TVB sont identifiés en Indre-et-Loire, notamment dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et les documents d'urbanisme locaux.
- ▶ La pollution lumineuse perturbe la faune jusqu'à provoquer de la mortalité chez les oiseaux en migration nocturne, les insectes et les chiroptères. Agir en faveur de cette trame aura rapidement un fort impact positif sur ces populations.

Objectifs

- ▶ Lutter contre la perte de biodiversité en agissant sur les trames écologiques : verte, bleue, brune (sols), noire (nocturne) ;
- ▶ Soutenir la plantation d'au moins 25 km de haies par an ;
- ▶ Restaurer, voire créer, au moins 10 mares par an ;
- ▶ Soutenir au moins 10 projets par an via le FDADDT biodiversité ;
- ▶ Réhabiliter 30 ouvrages d'art du point de vue de la continuité écologique (enjeu loutre) ;
- ▶ Réhabiliter d'un point de vue paysager au moins trois sites dégradés.

Opérations

Poursuivre les politiques et opérations en faveur des trames vertes et bleues menées en lien avec les partenaires : restauration des rivières et de leurs milieux connexes (ASTER), plantation de haies via l'APRT, plan « Mares de Touraine », aménagements communaux par le Fonds Départemental d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (FDADDT) ;

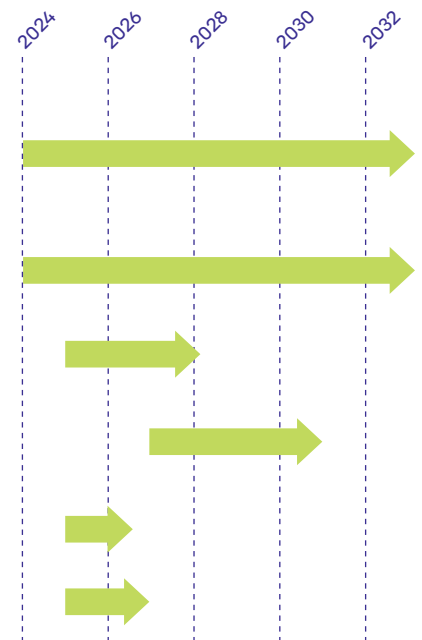
Résorber ou atténuer les points de discontinuité écologique connus, notamment en intervenant avec la Direction des routes et des mobilités du Département ;

Développer une action « Trame nocturne » permettant de lutter contre la pollution lumineuse : agir sur les sites départementaux éclairés, sensibiliser les élus, professionnels et particuliers ;

Restaurer en espaces naturels certaines friches et sites dégradés (coups de pêche, cabanes, stations-service, hangars...);

Identifier (cartographier) et diffuser la TVBN à l'échelle départementale : élaborer la TVBN sur la base du SRADDET, des SCoT et en compilant les TVB des intercommunalités ;

Formaliser un plan continuité écologique.



Indicateur de suivi

- ▶ Nombre de points de conflits / corridors non fonctionnels adaptés ;
- ▶ Linéaire de haies et nombre d'arbres isolés plantés dans le cadre de l'APRT.

Les bardeaux de l'Indre

Action 2.3. Réaffirmer la politique de classement des sites au titre des ENS et le soutien aux porteurs de projets locaux

Constat

- ▶ Plusieurs zones de préemption ont été établies au début des années 80, sans avoir été suivies d'acquisition pour certaines ;
- ▶ De nombreuses zones de préemption méritent réflexion quant à leur maintien, étant donné leur faible intérêt écologique, l'absence de transaction foncière ou d'intérêt de la part des collectivités locales ;
- ▶ Certains périmètres ENS méritent d'être étendus pour garantir une cohérence écologique, foncière ou de gestion avec les procédures ou périmètres existant (ZNIEFF, Natura 2000, etc.) ;
- ▶ Le Département se porte systématiquement acquéreur des parcelles en vente situées en zone de préemption, sauf cas particulier avec engagement spécifique du nouvel acquéreur.

Objectifs

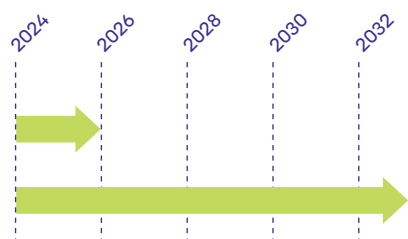
- ▶ Mettre à jour le réseau des ENS (sites classés et zones de préemption) d'après les enjeux de biodiversité actuels, afin de garantir un investissement adéquat ;
- ▶ Faire rayonner l'action départementale sur l'ensemble des communes de son territoire par les différents programmes portés par le CD37 ;
- ▶ Augmenter la superficie des zones de préemption ENS sur des secteurs à enjeux écologiques d'au moins 200 ha ;
- ▶ Soutenir le classement de 6 nouveaux sites locaux.

Opérations

- | Réviser les zones de préemption au titre des ENS, pour conserver, étendre ou réduire des périmètres adaptés aux enjeux écologiques.
- | Soutenir techniquement et financièrement les porteurs de projets pour le classement de nouveaux sites locaux.

Indicateur de suivi

- ▶ Surface de sites départementaux et locaux classés en ENS ;
- ▶ Nombre de communes ayant bénéficié d'un soutien du Département pour un projet en faveur de la biodiversité (APRT, plan mares, FDADDT...).



Les mares sont de remarquables cœurs de biodiversité (ici mare du Domaine de Candé)



Action 2.4. Poursuivre le travail de cohérence et de transversalité pour la prise en compte de la biodiversité dans les politiques sectorielles du Conseil départemental

Constat

- Plusieurs politiques sectorielles du Département ont un impact direct sur la biodiversité (transports et routes, espaces verts, vie sociale, éducation, culture, sport, transition énergétique, etc.). L'objectif de préservation de la biodiversité va donc au-delà de la compétence ENS et doit s'intégrer de façon transversale aux différentes actions du Département ;
- La prise en compte des enjeux environnementaux par les différents services du Département a déjà été initiée. Toutefois, le lien avec les différents outils, plans ou programmes portés par des autres services doit être renforcé (stratégie bas carbone, contrat de performance environnementale, etc.) ;
- Des diagnostics écologiques ont été menés dans les musées et monuments ces dernières années ;
- L'arbre a une place emblématique au sein du territoire (alignements, haies, agroforesterie, forêts). Il est vecteur de multiples bienfaits, d'autant plus dans le contexte actuel de changement climatique (stockage carbone, limite les îlots de chaleur, etc.).

Objectifs

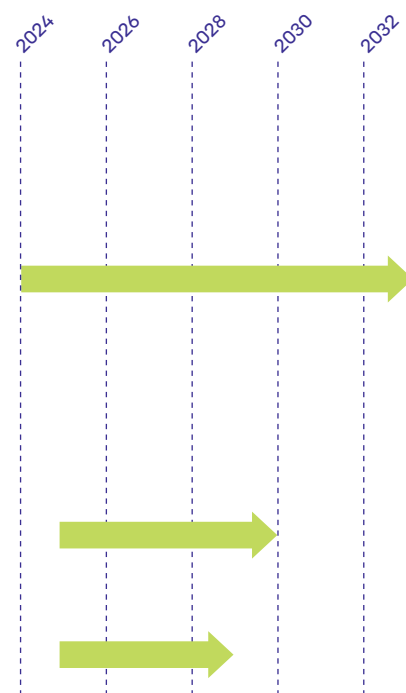
- Agir en faveur de la biodiversité de façon globale et transversale à l'échelle de la collectivité.
- Favoriser la prise en compte des enjeux de biodiversité dès les avant-projets, avec pour ambition de réaliser des projets à biodiversité positive.
- Intégrer les enjeux environnementaux dans une quinzaine de projets de réhabilitation d'espaces extérieurs de collèges.
- Proposer au moins une formation pour chaque agent des directions opérationnelles sur les sujets de la transition écologique.

Opérations

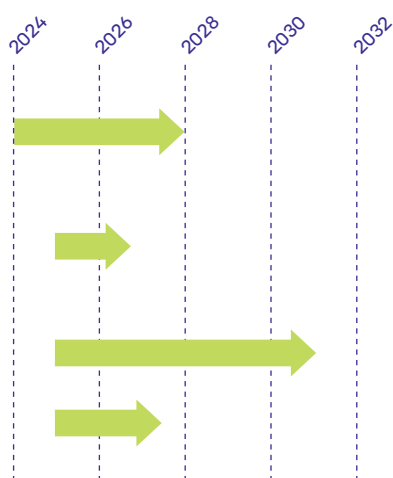
Routes et ouvrages d'art : pour les projets neufs, coordonner les études d'impacts, décliner la séquence éviter-réduire-compenser (ERC) et s'impliquer dans la mise en œuvre des mesures compensatoires. Pour les actions d'entretien, prêter attention à la flore des bords de route, aux arbres d'alignement et haies, à la gestion des eaux pluviales et des bassins tampons, améliorer la gestion des délaissés de voirie, l'étanchéité des bacs de salage, intégrer l'enjeu Chiroptères dans les travaux d'entretien des ouvrages d'art et diminuer l'éclairage des routes et ronds-points en conciliant réduction de la pollution lumineuse et sécurité routière. Conforter la gestion différenciée des bords de routes et des délaissés. Solliciter régulièrement les producteurs de données naturalistes pour des remontées d'observation de mortalité routière sur certaines espèces et financer la production de synthèses à ce sujet (amphibiens, reptiles, mustélidés) ;

Monuments et collèges (bâtiments et espaces verts) : travailler sur l'accueil de la biodiversité dans le bâti (type engagement « refuges LPO » pour les sites départementaux), la gestion différenciée des espaces verts, la gestion des eaux pluviales, la mise en place de pâturage ainsi que la réduction de l'éclairage ;

Sports de nature : par des conditions de soutien aux porteurs de projet, encourager la restauration et la création d'éléments de la trame verte et bleue en lien avec les itinéraires pédestres, cyclistes et équestres ;



PARTIE 4 — UN SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENS ET DE LA BIODIVERSITÉ 2024-2033 TOURNÉ VERS L'ACTION



Encourager les achats de la collectivité favorables, ou neutres, vis-à-vis de la biodiversité, dans le cadre du Schéma départemental de Promotion des Achats Responsables (SPAR) ;

Opération « Villes et villages fleuris » : dans la continuité des règles existantes, encourager un paysagement et un fleurissement avec une plus-value écologique. Exemple : tenir compte de la naturalité et des ressources mobilisées dans l'entretien des plantes ;

Former les agents du Département en charge de dossiers ayant un impact sur la biodiversité (routes, espaces verts, bâtiments...) ;

Lancer une réflexion sur la gestion du patrimoine arboré et la plus-value d'une charte départementale de l'arbre.

Indicateur de suivi

Nombre de nouveaux projets travaillés en commun entre le service de la Transition écologique et d'autres services du Département.



Axe 3 — La mobilisation du plus grand nombre pour accélérer le changement

L'intégration de nouvelles connaissances et le changement de pratiques par les individus nécessitent la mobilisation de tous : collectivités et partenaires, habitants, touristes, agents départementaux...

Il est donc nécessaire pour le Département de communiquer largement sur les actions menées et d'encourager la découverte des sites ENS. De plus, il doit faire œuvre de pédagogie afin de sensibiliser et contribuer à la formation des citoyens sur les sujets d'environnement, notamment avec l'appui des associations de protection de la nature.

Action 3.1. Accueillir le public tout en respectant la sensibilité des sites classés ENS

Constat

- ▶ Ouvrir les Espaces Naturels Sensibles (ENS) au public est un moyen indispensable à la découverte du patrimoine naturel. Le contact avec la nature reste le meilleur outil de sensibilisation et d'éducation à l'environnement ;
- ▶ Une fréquentation trop importante sur un ENS peut cependant le dégrader, entrant en contradiction avec l'objectif initial de protection de l'ENS prévu par le Code de l'Urbanisme. Il convient donc de cadrer la fréquentation. En effet, la priorité pour un ENS reste la préservation de la biodiversité, gage de qualité écologique, de diversité paysagère et d'intérêt pour le public.
- ▶ Le propriétaire d'un site ouvert au public est responsable de la sécurité et de l'accès du site ;
- ▶ Les sites trop sensibles et fermés au public peuvent faire l'objet de sorties « nature » encadrées ;
- ▶ Les sites les plus visités sont équipés d'éco-compteurs permettant de suivre l'évolution de la fréquentation.

Objectifs

- ▶ Garantir un accueil de qualité sur les ENS, afin de permettre au public de les découvrir grâce à des aménagements légers, dans le respect de la fragilité et de la particularité des milieux qui ont justifié leur classement.
- ▶ Se doter d'un éco-compteur mobile utilisé en complément des éco-compteurs fixes sur les sites ENS.
- ▶ En dehors des jours ouvrés, prévoir des interventions de la brigade verte sur au moins douze jours par an les week-ends et jours fériés.

Opérations

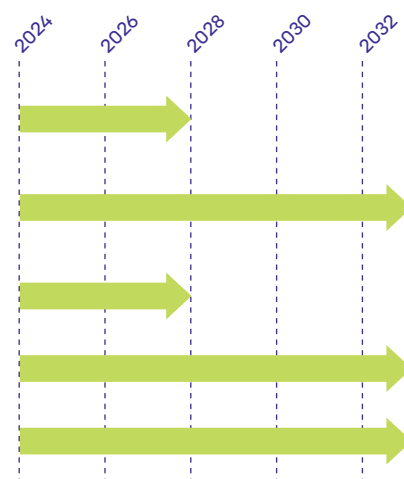
Aménager un réseau de cheminements et de stationnements adapté à la fragilité et la fréquentation des sites.

Utiliser les principes de gestion différenciée pour amener le public à éviter les zones sensibles : plantation de haies d'épineux, zones non tondues, pose de palisses ou de monofil, etc.

Installer du mobilier adapté sur les ENS les plus fréquentés (tables, toilettes etc.) puis assurer la sécurité et l'entretien de ces équipements.

Garantir des sites ENS aménagés, propres et sécurisés par la brigade verte du Département.

Réaliser des mesures de fréquentation pour adapter l'accès au public en cas de besoin.



Indicateurs de suivi :

- ▶ Nombre de sites équipés de mobilier de loisirs et type de mobilier installé (tables de pique-nique, bancs, toilettes sèches, jeux pour enfants...) ;
- ▶ Fréquentation des sites constatée par éco-compteur.

Platelage à l'Étang du Louroux

Action 3.2. Promouvoir l'éducation à l'environnement et au développement durable

Constat

- ▶ Le Département se mobilise en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable depuis 1994 ;
- ▶ La demande en sorties « nature » scolaires et sorties familiales est croissante : en 2013, on dénombrait 147 sorties scolaires et 352 en 2022. De même, en 10 ans, le nombre de personnes ayant assisté à une sortie tout public (hors scolaires) est passé de 3 000 à 5 500 ;
- ▶ Le Département s'appuie sur le réseau associatif local pour proposer des animations nature sur les ENS. Il valorise également les initiatives de micro entrepreneurs.

Objectifs

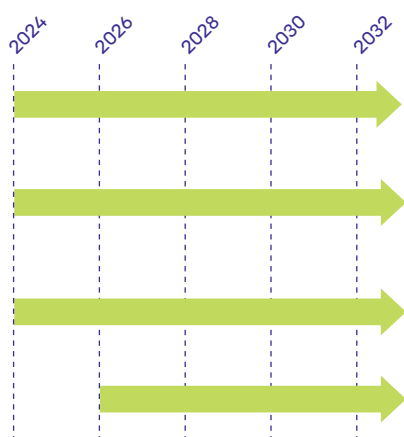
- ▶ Pérenniser et développer l'offre d'éducation à l'environnement et au développement durable, à destination des publics scolaires et familiaux, ayant ou non une sensibilité environnementale ;
- ▶ Doter l'ensemble des sites ENS accessibles au public de panneaux d'accueil et d'information relatives aux enjeux environnementaux ;
- ▶ Proposer annuellement au moins 150 animations grand public dans le cadre des conventions départementales ;
- ▶ Proposer annuellement au moins 230 animations auprès des scolaires financées par le Département.

Opérations

- | Développer des outils de sensibilisation et d'interprétation sur les ENS.
- | Maintenir une offre d'animation diversifiée à l'attention des scolaires et du grand public, pour faire venir sur les sites un public peu ou pas sensible aux enjeux de biodiversité. *Exemples de thèmes : Nature / Santé, Biodiversité / Agriculture, Histoire / Paysage...*
- | Mobiliser les élèves, dont les collégiens, par l'engagement et/ou le soutien à des opérations dans les établissements scolaires : creusement de mares, plantation d'arbres, etc.
- | Encourager l'école à l'extérieur, sur les sites naturels. *Exemple : les aires terrestres éducatives.*

Indicateur de suivi

- ▶ Nombre d'ENS dotés d'outils d'interprétation ou de sensibilisation ;
- ▶ Nombre de sorties « nature » organisées ;
- ▶ Nombre de personnes sensibilisées.



Animation à l'Étang du Louroux

Action 3.3. Faire connaître l'engagement du Département

Constat

Le Conseil départemental a développé plusieurs outils de communication (site internet, magazine #EnTouraine, Agenda Nature, expositions, réseaux sociaux, etc.) pour valoriser la politique ENS.

Objectifs

- ▶ Valoriser les actions du Département en faveur de la biodiversité, auprès du grand public, des partenaires et des agents du Conseil départemental.
- ▶ Proposer un Agenda nature chaque année (sous la version imprimée actuelle, ou autre selon l'évolution des pratiques).

Opérations

Abonder le site internet dédié aux ENS.

Valoriser l'action départementale et de ses partenaires au travers son Agenda nature annuel.

Mettre à disposition des outils de médiation auprès des écoles et organisateurs d'événements. Exemples : mallette « Naturo'kit », exposition sur les ENS, kakémonos sur la biodiversité.

Mobiliser les réseaux sociaux et médias locaux.

Assurer une visibilité de la politique ENS au travers des compétences départementales, en fonction des thématiques développées. Exemples : par les Espaces Numériques de Travail des collégiens, ainsi que dans les musées et monuments.

Communiquer sur les aménagements et animations à disposition des personnes à mobilité réduite ou à handicap.

Indicateurs de suivi

- ▶ Nombre d'animations par type de public sur les sites ;
- ▶ Nombre de réservations ;
- ▶ Fréquentation du site internet.





Axe 4 — Une politique qui s'inscrit dans le tissu économique et touristique local

L'ambition écologique doit infuser dans la société et être portée par tous. Le Département propose une vision positive de la biodiversité et encourage l'évolution des pratiques afin que l'action de chacun s'inscrive dans une dynamique collective : que l'on soit bénévole au sein d'une association, entrepreneur, salarié, étudiant, élu, opérateur touristique... nous avons tous un intérêt à agir. Un des enjeux consiste à ce que les forces vives du territoire intègrent à leurs modèles économiques les bénéfices, surcoûts et manques à gagner générés.

Action 4.1. Promouvoir une agriculture qui favorise la biodiversité

Constat

- ▶ Certaines actions de gestion d'ENS telles que la fauche de prairie ou la coupe de bois peuvent être réalisées par des professionnels dans le cadre de leur entreprise d'exploitation ou de prestation ;
- ▶ Plusieurs sites ENS font déjà l'objet d'une valorisation de leurs productions via une gestion assurée par des agriculteurs, pisciculteurs, ou l'Office National des forêts (ONF) ;
- ▶ Certains milieux naturels à haute valeur écologique tels que les landes et les pelouses sèches sont en meilleur état de conservation lorsqu'ils sont exploités de façon extensive ;
- ▶ Les filières commerciales alimentaires biologiques et de proximité sont en expansion depuis une vingtaine d'années.

Objectifs

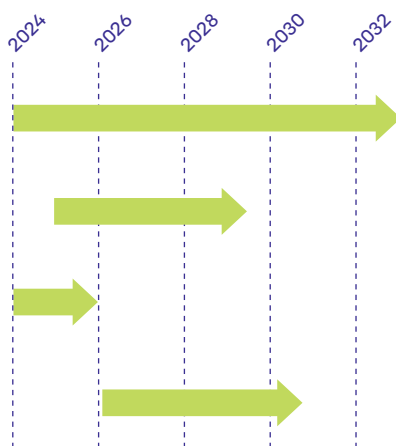
- ▶ Réaffirmer le lien entre économie locale et biodiversité, dans le respect de la sensibilité des sites ;
- ▶ Sur la durée du schéma, augmenter de 20 ha la superficie de prairies entretenues par des agriculteurs sous conventions d'usage ou baux ruraux

Opérations

- Encourager sur les sites ENS des modes de production alternatifs, moins impactant pour la biodiversité (agroforesterie, sylvopastoralisme, pâturage et fauche, agriculture biologique...);
- Soutenir le développement du pastoralisme comme outil de gestion des espaces ouverts en initiant des projets ou en s'inscrivant dans des projets existants ;
- Contribuer aux Projets Alimentaires Territoriaux mis en place par l'État et les collectivités : les ENS pouvant être des secteurs de production agricole extensive ;
- Mener une réflexion sur la mobilisation d'outils de protection et de valorisation des espaces agricoles (exemple : les périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)).

Indicateurs de suivi

- ▶ Nombre de conventions / baux agricoles engagés sur les ENS ;
- ▶ Nombre d'agriculteurs partenaires et surfaces concernées.



Pâturage sur coteau calcaire



Action 4.2. Contribuer à la politique départementale de tourisme de nature

Constat

- ▶ L'important potentiel touristique de la Touraine (bâti, Histoire, gastronomie, œnologie, culture) attire de très nombreux visiteurs, parfois à proximité des ENS. Des liens sont à renforcer ou à créer entre tourisme culturel et tourisme de nature ;
- ▶ Le Conseil départemental est compétent en matière de tourisme et sports de nature (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), etc.). Le Département a présenté en juin 2023 son Plan tourisme DestinationS 2030 ;
- ▶ La demande en espaces naturels est croissante depuis plusieurs années et a été renforcée par les périodes de confinement.

Objectifs

- ▶ Répondre à la demande de tourisme de nature, dans le respect de la sensibilité des sites ;
- ▶ Valoriser le patrimoine naturel de la Touraine auprès du public de passage.

Opérations

Intensifier la promotion des sites ENS en lien avec l'Agence Départementale du Tourisme ;

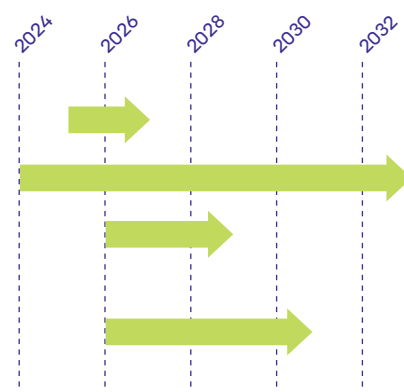
Garantir des conditions d'accès de qualité aux sites ENS ;

Développer les itinéraires de nature (pédestre, cycliste, équestre) qui empruntent les espaces remarquables ;

Engager une réflexion pour la découverte de sites ENS dans des offres de visite en Touraine, en lien avec les musées et monuments, à la journée ou pour un week-end. Exemples : musée Grand-Pressigny/Eperon ; Cité royale Loches/ Prairies du Roy.

Indicateurs de suivi

Nombre d'ENS concernés par des sentiers de randonnées et boucles cyclables valorisés (PDIPR, « label balade », Loire à vélo, etc.)



La Loire à vélo



Axe 5 — La restauration de la biodiversité comme support d'inclusion et d'insertion

La transition écologique doit mobiliser le plus grand nombre et revêt une dimension sociale qu'il convient de promouvoir.

Aussi, le Département souhaite conforter la dynamique d'accueil de tous les publics sur les sites ENS, et mettre à profit certains des travaux qui y sont menés, pour favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

Action 5.1. Poursuivre la dynamique d'accueil des personnes en situation de handicap sur les sites ENS

Constat

- ▶ La loi n°2005-102 du 11 février 2005 définit l'obligation de la mise en accessibilité aux personnes en situation de handicap des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP). Une circulaire de 2007 précise que les plages et les sentiers de randonnée ne sont pas considérés comme IOP. Les ENS, tout comme les sentiers desservant le site et aménagés dans le périmètre de l'ENS ne sont ni des ERP, ni des IOP et ne sont donc pas soumis à cette réglementation. En revanche les aménagements de type « bâti » entrent dans cette catégorie. C'est donc le cas des observatoires et du petit bâti type du moulin du Louroux ;
- ▶ En 2022, 16 sites ENS sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR), 4 d'entre eux sont labellisés « Tourisme & Handicap ».

Objectifs

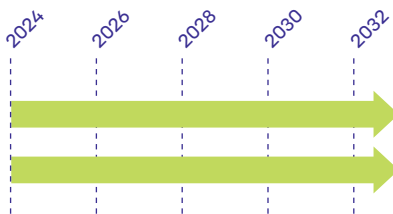
- ▶ Réduire les inégalités en ouvrant à un large public les sites dont la sensibilité et les conditions d'aménagement le permettent ;
- ▶ Labelliser au moins 5 sites supplémentaires « Tourisme & Handicap ».

Opérations

- | Poursuivre le déploiement d'infrastructures adaptées aux personnes à mobilité réduite dans les ENS ;
- | Proposer des animations adaptées aux différents types de handicap.

Indicateurs de suivi

- ▶ Nombre de sites accessibles au PMR ;
- ▶ Nombre d'animations nature adaptées aux handicaps ;
- ▶ Nombre de sites labellisés « Tourisme & Handicap ».



Action 5.2. Poursuivre la mobilisation en faveur de l'insertion sociale et de l'inclusion par le travail

Constat

- ▶ Les collectivités peuvent mobiliser plusieurs articles du code des Marchés Publics pour favoriser l'insertion des publics en difficulté ;
- ▶ Le Département travaille depuis 1996 avec des structures d'insertion sociale (associations et entreprises) ;
- ▶ Ces prestataires interviennent directement ou en sous-traitance pour des travaux de restauration, d'entretien ou d'aménagement des sites.

Objectifs

- ▶ Dans le cadre du Schéma départemental de Promotion des achats responsables (SPAR), s'appuyer sur les chantiers et entreprises d'insertion pour la restauration et l'entretien des ENS et contribuer à favoriser l'intervention de personnes en situation de handicap ;
- ▶ Maintenir, voire augmenter, le nombre d'heures de travaux d'insertion des dernières années (soit 6 800 heures annuelles en moyenne).

Opérations

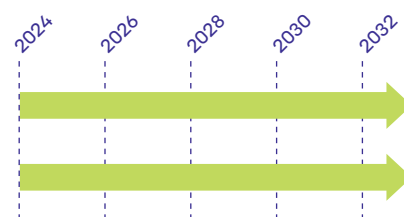
Poursuivre la mobilisation des associations et entreprises d'insertion pour la réalisation de travaux de restauration et d'entretien d'espaces naturels ;

Mobiliser des structures favorisant le travail de personnes en situation de handicap pour la réalisation de certains chantiers.



Indicateurs de suivi

- ▶ Nombre d'heures de travaux réalisées par des structures d'insertion sociale ;
- ▶ Nombre de chantiers avec interventions de travailleurs handicapés.



Chantier d'insertion



Axe 6 — Une politique de partage et de mise en commun, pour mettre à profit plus de 40 ans d'expérience

Le Département dispose d'une expérience de plus de 40 ans en matière de préservation, de gestion et d'aménagement de milieux naturels.

Aussi il met à disposition cette expérience auprès des Communes et EPCI qui le souhaitent, dans le cadre de son offre globale d'ingénierie.

Sur le sujet de la biodiversité, et à l'instar de ce qui se fait déjà dans le domaine de l'eau, le Département souhaite désormais contribuer à l'organisation d'un réseau de partenaires afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques et accélérer le changement. Par ailleurs, il est convaincu de la nécessité d'encourager la recherche et l'innovation, en s'appuyant notamment sur son réseau de sites ENS.

Action 6.1. S'associer aux politiques de biodiversité menées sur le territoire en veillant à leur complémentarité

Constat

- ▶ Les acteurs et dispositifs mobilisés pour la protection de l'environnement sont nombreux en Touraine : SRADDET, Natura 2000, réseau ZNIEFF, réseau ENS, Trames verte et bleue, Plans nationaux et régionaux d'action, Réserve Naturelle Régionale, stratégie du CEN, Charte du PNR, SDAGE, Stratégie d'Aires Protégées, etc. ;
- ▶ Il en résulte sur certains sites un effet « mille-feuilles », superposition et accumulation d'outils de protection, tandis que d'autres sites d'intérêt, voire remarquables, sont dépourvus de mesure de protection et se dégradent (bombements tourbeux du nord tourangeaux, landes du nord-ouest de la Touraine, etc.) ;
- ▶ La préservation du patrimoine naturel dépend d'une mise en cohérence des différentes politiques de préservation, d'une concertation des acteurs et d'une application de la réglementation ;
- ▶ À l'échelle régionale, l'Agence Régionale de Biodiversité (ARB) assure un relai de communication et d'information sur les sujets de biodiversité.

Objectifs

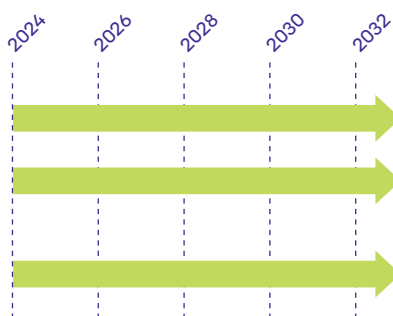
Contribuer au développement des outils nécessaires à la préservation du patrimoine naturel de la Touraine, en cohérence avec les structures du territoire.

Opérations

- Accompagner les politiques de préservation d'espèces et milieux remarquables (Natura 2000, Plans Régionaux d'Action, Réserve Naturelle Régionale...);
- Accompagner, dans la mesure du possible, les travaux de restauration de corridors écologiques portés par les collectivités ;
- Agir en cohérence avec les politiques nationales et régionales : Région Centre-Val de Loire avec le SRADDET et le volet biodiversité du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), Agence Régionale de la Biodiversité, Trames vertes et bleues.

Indicateurs de suivi

Nombre d'ENS concernés par un périmètre d'inventaire ou de protection (Site classé, APPB, ZNIEFF, Natura 2000, RNR, etc.).



Actions 6.2. Poursuivre l'engagement dans l'ingénierie territoriale

Constat

- ▶ En tant maître d'ouvrage et maître d'œuvre depuis plus de 40 ans, le Département dispose d'une solide expérience à partager auprès des structures de projets territoriaux ;
- ▶ Par sa politique ENS, son action en faveur des rivières ainsi que les différents programmes en faveur de la biodiversité (plan mares, APRT, etc.), le Département apporte un appui technique auprès des collectivités territoriales porteuses de projets en faveur de l'environnement.

Objectifs

- ▶ Faciliter la mise en place de projets en faveur de la biodiversité par l'apport de conseils techniques aux maîtres d'ouvrages locaux ;
- ▶ Encourager le recours aux solutions fondées sur la nature ;
- ▶ Apporter un soutien technique à au moins 10 collectivités par an.

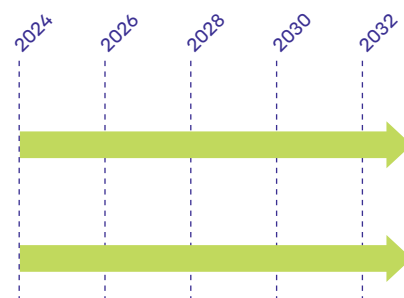
Opérations

Assurer un rôle de conseil et apporter un appui technique aux structures portant des projets en faveur de la biodiversité et des rivières, en lien avec les autres organismes d'ingénierie publique (Agence Départementale d'aide aux Collectivités locales (ADAC), Parc Naturel Régional (PNR), Agence Régionale de Biodiversité (ARB), réseau des associations locales, etc.) ;

Promouvoir des solutions d'aménagement et de restauration durables de moindre impact sur l'environnement.

Indicateurs de suivi

Nombre de projets portés par des collectivités locales accompagnées techniquement.



Création d'une mare

Action 6.3. Mettre en réseau les acteurs locaux, pour un partage des connaissances efficace

Constat

- ▶ Les échanges et partenariats entre les acteurs de l'environnement sont indispensables pour atteindre les objectifs de préservation de la biodiversité visés par les plans et programmes européens, nationaux, régionaux et locaux ;
- ▶ La plupart des acteurs du département est en demande de rencontres thématiques régulières ;
- ▶ Les sphères des élus, des naturalistes et des chercheurs sont la plupart du temps cloisonnées, alors qu'elles convergent vers le même objectif de préservation du patrimoine d'Indre-et-Loire. Rassembler scientifiques, gestionnaires et décideurs autour d'ateliers thématiques renforcerait le dialogue et faciliterait les échanges.

Objectifs

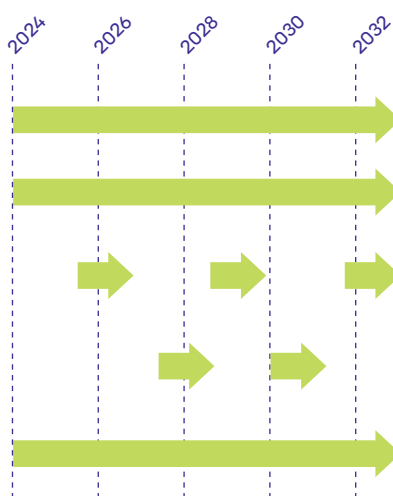
- ▶ Diffuser et acquérir des connaissances sur la biodiversité en Indre-et-Loire et ses particularités, en instaurant un dialogue régulier, notamment entre les experts de terrains et les décideurs politiques ;
- ▶ Animer une journée annuelle des techniciens de rivières ;
- ▶ Réunir au moins une fois par an les techniciens biodiversité des EPCI ;
- ▶ Réunir une fois par an les principaux acteurs de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) ;
- ▶ Organiser un comité des partenaires tous les deux ans.

Opérations

- | Animer le réseau des techniciens de rivières
- | Créer et faire vivre un réseau des techniciens et chargés de mission des EPCI, sur le sujet de la biodiversité (visites de chantiers démonstratifs, retours d'expériences, apports théoriques...)
- | Organiser des rencontres et ateliers thématiques entre élus, naturalistes et chercheurs, en s'appuyant sur l'ARB notamment.
- | Contribuer à la sensibilisation et la formation des élus d'Indre-et-Loire sur les sujets d'environnement (notamment par le biais de « l'école des maires » portée par l'association des maires d'Indre-et-Loire en collaboration avec l'université).
- | Participer et contribuer aux échanges interdépartementaux, congrès, colloques régionaux et nationaux dédiés.

Indicateurs de suivi

Nombre de rencontres et ateliers thématiques organisés.



Action 6.4. Encourager l'expérimentation et l'innovation dans un contexte de changement climatique

Constat

- ▶ Les ENS peuvent constituer des supports d'expérimentation et de démonstration des techniques de conciliation entre biodiversité et agriculture, inspirer d'autres collectivités à faire de même, faire avancer la recherche et dégager une production agricole locale ;
- ▶ Plusieurs expériences sont déjà en cours sur des sites départementaux, comme par exemple :
 - À l'étang d'Assay, s'inscrit un projet d'utilisation des viviers pour étudier les effets du changement climatique sur les organismes aquatiques ;
 - À Bois Chétif - Marc Jacquet, le PNR mène un suivi du développement de la Chalarose du frêne en contexte bocager ;
- ▶ Les riverains et usagers peuvent avoir des idées de valorisation des sites compatibles avec la gestion mise en place par le Département.

Objectifs

- ▶ Faire progresser la recherche et répondre aux défis des transitions actuelles et futures ;
- ▶ Valoriser le réseau ENS ;
- ▶ Faire perdurer l'action du Département.

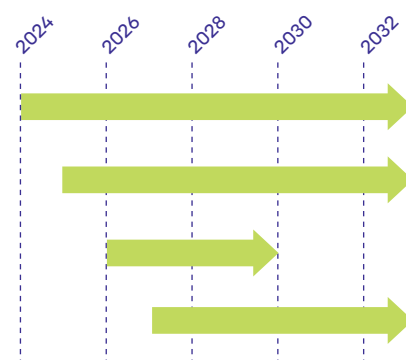
Opérations

Promouvoir l'ingénierie écologique et favoriser la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature ;

Mettre à disposition certains sites ENS et autres parcelles départementales pour la recherche théorique et appliquée en écologie ou en agroécologie ;

Proposer les ENS comme lieu de réintroduction d'espèces protégées ou menacées (Cistude d'Europe, Origan pour Azuré du Serpolet, Tulipe sauvage...) ;

S'intégrer dans des projets de recherches-actions portés par des partenaires type université.



Indicateurs de suivi

- ▶ Nombre de projets de recherche en écologie ou agroécologie soutenus ;
- ▶ Nombre d'essais de réintroduction d'espèces réalisés ;
- ▶ Nombre de projets « biodiversité » accompagnés dans le cadre du budget participatif.

Étude expérimentale sur la qualité de l'eau, bassin versant de l'étang du Louroux

PARTIE 4 — UN SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENS ET DE LA BIODIVERSITÉ 2024-2033 Tourné vers l'Action

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES ET DE LA BIODIVERSITÉ 2024-2033

N° axe	Titre axe	N° actions	Titre actions	Objectifs actions	Opérations	Indicateurs de suivi de l'action	Autres politiques départementales concernées	Enveloppe estimative 2024-2033*	Avancement
1	Une connaissance partagée du territoire, pour une action efficace	1.1.	Soutenir les inventaires des milieux naturels et espèces associées	Mieux connaître la biodiversité d'Indre-et-Loire et son évolution dans le contexte de transition écologique et de changement climatique actuel, pour prendre les mesures de protection et de gestion les plus adaptées.	Poursuivre les études naturalistes transversales ou des secteurs insuffisamment connus ou documentés. Réalisation en lien avec les associations locales (notamment les chiroptères et les forêts anciennes).	Nombre d'études et inventaires réalisés et soutenus		300 000 €	À poursuivre et renforcer
				Soutenir au moins trois études par an	Améliorer la connaissance des secteurs dégradés ces dernières décennies, dans un objectif de restauration (zones humides, landes etc.).				À poursuivre et renforcer
					Soutenir les études scientifiques relatives au changement climatique et à ses effets sur les habitats naturels et espèces en Touraine.				À engager
				Contribuer à certains Plans Régionaux d'Actions (PRA) développés en Centre-Val de Loire.				À poursuivre et renforcer	
				Mettre en place des suivis des espèces et habitats au sein des ENS, afin de mesurer les bénéfices de la gestion conservatoire et l'adapter le cas échéant. Analyser et communiquer les résultats.				À poursuivre et renforcer	
				Permettre l'utilisation des sites ENS pour la réalisation de suivis standardisés avec des outils et protocoles existants au niveau national (POP Amphibiens, POP Reptiles, STERF, STELI, STOC, etc.).				À engager	
1.2.	Améliorer la gestion des données naturalistes et leur diffusion	1.2.	Garantir la compatibilité de la base de données départementale avec celle du SINP. Partager les données naturalistes au niveau régional et national, dans un cadre commun. Optimiser l'utilisation des données produites et diffusées par d'autres structures.	Consolider, agréger et diffuser les données scientifiques du Département en assurant la compatibilité avec la base de données du SINP (Système d'information de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel) (ainsi que la base de données STERNE 2.0 du PNR).	Consolider, agréger et diffuser les données scientifiques du Département en assurant la compatibilité avec la base de données du SINP (Système d'information de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel) (ainsi que la base de données STERNE 2.0 du PNR).	Nombre de données transmises pour intégration dans la base de données partagée	Systèmes d'information et de la transformation numérique	Frais de personnel	À engager
				Intégrer les ENS dans les outils de présentation des sites préservés au niveau national, en particulier le site internet de l'INPN.	Intégrer les ENS dans les outils de présentation des sites préservés au niveau national, en particulier le site internet de l'INPN.				À engager
									À poursuivre et renforcer
1.3.	Contribuer au suivi et à la lutte contre les espèces invasives	1.3.	Connaître les risques de prolifération des espèces invasives sur le territoire. Connaître les mesures d'interventions pour agir et pour conseiller. Soutenir la prévention et la limitation des espèces invasives (faune et flore) sur le territoire.	Poursuivre les partenariats avec les acteurs locaux, pour le suivi des propagations et la mise en place de mesures de lutte contre les espèces invasives.	Poursuivre les partenariats avec les acteurs locaux, pour le suivi des propagations et la mise en place de mesures de lutte contre les espèces invasives.	Volume financier annuel mobilisé par le Département sur des actions de lutte contre les espèces invasives	Routes et des mobilités	220 000 €	À poursuivre et renforcer
				Sensibiliser les élus locaux, les agents du Département et le grand public sur la thématique des espèces invasives.	Sensibiliser les élus locaux, les agents du Département et le grand public sur la thématique des espèces invasives.				À engager
				Contribuer aux groupes de travail régionaux de suivi des espèces invasives.	Contribuer aux groupes de travail régionaux de suivi des espèces invasives.				À poursuivre et renforcer

* PPI actuel (jusqu'en 2023) + extrapolation PPI (pour la période 2029-2033) + dépenses d'investissement et de fonctionnement récurrentes

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES ET DE LA BIODIVERSITÉ 2024-2033

N° axe	Titre axe	N° actions	Titre actions	Objectifs actions	Opérations	Indicateurs de suivi de l'action	Autres politiques départementales concernées	Enveloppe estimative 2024-2033*	Avancement
2	Une protection affirmée, pour un patrimoine d'exception	2.1.	Protéger les coeurs de biodiversité, la faune et la flore qui y sont associées	<p>Lutter contre la perte de biodiversité en agissant sur les espèces et les milieux naturels de Touraine.</p> <p>Doter tous les sites ENS départementaux de plans de gestion d'ici 2032 (hors abords de musées et monuments, sous gestion différenciée).</p> <p>Doter la moitié des sites locaux de documents de gestion.</p> <p>Formaliser une réglementation sur l'ensemble des sites départementaux (hors espaces verts) : arrêtés municipaux, réserve de chasse et de faune sauvage, arrêtés préfectoraux de protection de biotope...)</p> <p>Proposer l'intégration d'au moins 10 sites ENS en tant que zone de protection forte.</p>	<p>Agir en faveur des milieux et des espèces menacés ou représentatifs du département, en s'appuyant notamment sur le réseau des ZNIEFF et l'inventaire du Patrimoine Géologique Régional.</p> <p>Poursuivre la mise en œuvre de plans de gestion écologique sur les ENS qui concilient préservation et valorisation des sites.</p> <p>À travers la politique ENS, engager des actions spécifiques en faveur des coeurs de biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les landes et les pelouses sèches (en particulier les landes acides et milieux agropastoraux), - les zones humides, dont les tourbières (en particulier les bombements tourbeux alcalins du nord tourangeau), les zones naturelles d'expansions des crues, - les forêts (en particulier les forêts anciennes). 	<p>Nombre de plans de gestion écologique sur les ENS</p> <p>Nombre et surface d'ENS proposés dans la SAP comme zone de protection forte</p>	Plan forêt	13 080 000 €	À poursuivre et renforcer
				<p>Soutenir ou s'associer à des projets d'envergure en faveur de la biodiversité (espèces, habitats) menés par les partenaires du Département.</p> <p>Garantir la compatibilité des usages par un cadre de surveillance adapté aux enjeux des ENS, notamment grâce à la brigade verte du Département.</p> <p>Identifier les ENS nécessitant la mise en place d'une réglementation (arrêté municipal, arrêté préfectoral de réserve de chasse et de faune sauvage, arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB), etc.) en lien avec les communes concernées et les services de l'État.</p> <p>Intégrer certains ENS à la stratégie des aires protégées (SAP) en tant que zone de protection forte.</p>	<p>À poursuivre et renforcer</p> <p>À engager</p> <p>À engager</p> <p>À engager</p> <p>À engager</p>				

* PPI actuel (jusqu'en 2028) + extrapolation PPI (pour la période 2029-2033) + dépenses d'investissement et de fonctionnement récurrentes

PARTIE 4 — UN SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENS ET DE LA BIODIVERSITÉ 2024-2033 Tourné vers l'Action

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES ET DE LA BIODIVERSITÉ 2024-2033

N° axe	Titre axe	N° actions	Titre actions	Objectifs actions	Opérations	Indicateurs de suivi de l'action	Autres politiques départementales concernées	Enveloppe estimative 2024-2033*	Avancement
2	Une protection affirmée, pour un patrimoine d'exception	2.2.	Préserver et restaurer la fonctionnalité des corridors écologiques	Lutter contre la perte de biodiversité en agissant sur les trames écologiques : verte, bleue, brune (sois) et noire (nocturne).	Poursuivre les politiques et opérations en faveur des trames vertes et bleues menées en lien avec les partenaires locaux : restauration des rivières et de leurs milieux connexes (ASTER), plantation de haies via l'APRT, plan « Mares de Touraine », aménagements communaux via par le Fonds Départemental d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (FDADDT).	Nombre de points de conflits / corridors non fonctionnels adaptés. Linéaire de haies et nombre d'arbres isolés plantés dans le cadre de l'APRT.	Routes et des mobilités Conservation et valorisation des monuments et musées Piloteage stratégique, appui aux services et aux territoires	11530 000 €	À poursuivre et renforcer
				Soutenir la plantation d'au moins 25 km de haies par an.	Résorber, ou atténuer, les points de discontinuité écologique connus, notamment en intervenant avec la Direction des routes et des mobilités du Département.				
				Réhabiliter 30 ouvrages d'art du point de vue de la continuité écologique (enjeu loutre).	Restaurer en espaces naturels certaines friches et sites dégradés (coups de pêche, cabanes, stations-services, hangars...).				À engager
				Réhabiliter d'un point de vue paysager au moins trois sites dégradés.	Identifier (cartographie) et diffuser la TVBN à l'échelle départementale : élaborer la TVBN sur la base du SRADDET, des SCOT et en compilant les TVB des intercommunalités.				À engager
					Formaliser un plan continuité écologique.				À engager
		2.3.	Réaffirmer la politique de classement des sites au titre des ENS et le soutien aux porteurs de projets locaux	Mettre à jour le réseau des ENS (sites classés et zones de préemption) d'après les enjeux de biodiversité actuels, afin de garantir un investissement adéquat. Faire rayonner l'action départementale sur l'ensemble des communes de son territoire par les différents programmes portés par le CD37. Augmenter la superficie des zones de préemption ENS sur des secteurs à enjeux écologiques d'au moins 200 ha. Soutenir le classement de 6 nouveaux sites locaux.	Réviser les zones de préemptions au titre des ENS, pour conserver, étendre ou réduire des périmètres adaptés aux enjeux écologiques. Soutenir techniquement et financièrement les porteurs de projets pour le classement de nouveaux sites locaux.	Surface de sites départementaux et locaux classés. Nombre de communes ayant bénéficié d'un soutien du Département pour un projet en faveur de la biodiversité (APRT, plan mares, FDADDT...).	Gestion immobilière et foncière	3270 000 €	À poursuivre et renforcer

* PPI actuel (jusqu'en 2023) + extrapolation PPI (pour la période 2029-2033) + dépenses d'investissement et de fonctionnement récurrentes

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES ET DE LA BIODIVERSITÉ 2024-2033

N° axe	Titre axe	N° actions	Titre actions	Objectifs actions	Opérations	Indicateurs de suivi de l'action	Autres politiques départementales concernées	Enveloppe estimative 2024-2033*	Avancement
3	La mobilisation du plus grand nombre pour accélérer le changement	3.1.	Accueillir le public tout en respectant la sensibilité des sites classés ENS	Garantir un accueil de qualité sur les ENS, afin de permettre au public de les découvrir grâce à des aménagements légers, dans le respect de la fragilité et de la particularité des milieux qui ont justifié leur classement.	Aménager un réseau de cheminements et de stationnements adapté à la fragilité et la fréquentation des sites.	Nombre de sites équipés de mobilier de loisirs et type de mobilier installé (tables de pique-nique, bancs, toilettes sèches, jeux pour enfants...)	Routes et des mobilités Agence départementale du tourisme de Touraine (ADT)	2 430 000 €	À poursuivre et renforcer
				Se doter d'un éco-compteur mobile utilisé en complément des éco-compteurs fixes sur les sites ENS. En dehors des jours ouvrés, prévoir des interventions de la brigade verte sur au moins douze jours par an les week-ends et jours fériés.	Utiliser les principes de gestion différenciée pour amener le public à éviter les zones sensibles : plantation de haies d'épineux, zones non tondues, pose de palissades ou de monoifil, etc.				
				En dehors des jours ouvrés, prévoir des interventions de la brigade verte sur au moins douze jours par an les week-ends et jours fériés.	Garantir des sites ENS aménagés, propres et sécurisés par la brigade verte du Département.				À engager
					Réaliser des mesures de fréquentation pour adapter l'accès au public en cas de besoin.				À poursuivre et renforcer
					Développer des outils de sensibilisation et d'interprétation sur les ENS.	Nombre d'ENS dotés d'outils d'interprétation ou de sensibilisation			À poursuivre et renforcer
				Pérenniser et développer l'offre d'éducation à l'environnement et au développement durable, à destination des publics scolaires et familiaux, ayant ou non une sensibilité environnementale.	Maintenir une offre d'animation diversifiée à l'attention des scolaires et du grand public, pour faire venir sur les sites un public peu ou pas sensible aux enjeux de biodiversité. Exemples de thèmes : Nature / Santé, Biodiversité / Agriculture, Histoire/Paysage...	Nombre de sorties «nature» organisées	Éducation et patrimoine	1700000 €	À poursuivre et renforcer
				Proposer annuellement au moins 150 animations grand public dans le cadre des conventions départementales.	Mobiliser les élèves, dont les collégiens, par l'engagement et/ou le soutien à des opérations dans les établissements scolaires : creusement de mares, plantation d'arbres, etc.	Nombre de personnes sensibilisées			À poursuivre et renforcer
				Proposer annuellement au moins 230 animations auprès des scolaires financées par le Département.	Encourager l'école à l'extérieur, sur les sites naturels. Exemple : les aires terrestres éducatives.				À engager

* PPI actuel (jusqu'en 2028) + extrapolation PPI (pour la période 2029-2033) + dépenses d'investissement et de fonctionnement récurrentes

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES ET DE LA BIODIVERSITÉ 2024-2033

N° axe	Titre axe	N° actions	Titre actions	Objectifs actions	Opérations	Indicateurs de suivi de l'action	Autres politiques départementales concernées	Enveloppe estimative 2024-2033*	Avancement
3	La mobilisation du plus grand nombre pour accélérer le changement	3.3.	Faire connaître l'engagement du Département	Valoriser les actions du Département en faveur de la biodiversité, auprès du grand public, des partenaires et des agents du Conseil départemental.	Aborder le site internet dédié aux ENS.	Nombre d'animations par type de public sur les sites	Communication Éducation et patrimoine	1100000 €	À poursuivre et renforcer
				Proposer un Agenda nature chaque année (sous la version imprimée actuelle, ou autre selon l'évolution des pratiques).	Valoriser l'action départementale et de ses partenaires au travers son Agenda nature annuel.				
4	Une politique qui s'inscrit dans le tissu économique et touristique local	4.1.	Promouvoir une agriculture qui favorise la biodiversité	Réaffirmer le lien entre économie locale et biodiversité, dans le respect de la sensibilité des sites.	Encourager des modes de production alternatifs sur les sites ENS, moins impactants pour la biodiversité (agroforesterie, sylvopastoralisme, pâturage et fauche, agriculture biologique...).	Fréquentation du site internet	Action culturelle, sport et vie associative Autonomie		À poursuivre et renforcer
				Sur la durée du schéma, augmenter de 20 ha la superficie de prairies entretenues par des agriculteurs sous conventions d'usage ou baux ruraux.	Soutenir le développement du pastoralisme comme outil de gestion des espaces ouverts en initiant des projets ou en s'inscrivant dans des projets existants.				
				Contribuer aux Projets Alimentaires Territoriaux mis en place par l'État et les collectivités ; les ENS pouvant être des secteurs de production agricole extensive.	Mobiliser les réseaux sociaux et médias locaux.				À poursuivre et renforcer
				Mener une réflexion sur la mobilisation d'outils de protection et de valorisation des espaces agricoles (exemple : les périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)).	Assurer une visibilité de la politique ENS au travers des compétences départementales, en fonction des thématiques développées. Exemples : par les Espaces Numériques de Travail des collégiens, ainsi que dans les musées et monuments.				À engager
					Communiquer sur les aménagements et animations à disposition des personnes à mobilité réduite ou à handicap.				À engager

* PPI actuel (jusqu'en 2028) + extrapolation PPI (pour la période 2029-2033) = dépenses d'investissement et de fonctionnement récurrentes

PARTIE 4 — UN SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENS ET DE LA BIODIVERSITÉ 2024-2033 Tourné vers l'Action

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES ET DE LA BIODIVERSITÉ 2024-2033

N° axe	Titre axe	N° actions	Titre actions	Objectifs actions	Opérations	Indicateurs de suivi de l'action	Autres politiques départementales concernées	Enveloppe estimative 2024-2033*	Avancement
4	Une politique qui s'inscrit dans le tissu économique et touristique local	4.2.	Contribuer à la politique départementale de tourisme de nature	Répondre à la demande de tourisme de nature, dans le respect de la sensibilité des sites.	Intensifier la promotion des sites ENS en lien avec l'Agence Départementale du Tourisme.	Nombre d'ENS concernés par des sentiers de randonnées et boucles cyclables valorisés (PDIPR, label Balade, Loire à vélo, etc.)	Conservation et valorisation des monuments et musées Action culturelle, sport et vie associative Agence départementale du tourisme de Touraine (ADT) Routes et des mobilités Communication	Frais de promotion intégrés dans l'action 3.3 « Faire connaître l'engagement du Département »	À engager
				Valoriser le patrimoine naturel de la Touraine auprès du public de passage.	Garantir des conditions d'accès de qualité aux sites ENS. Développer les itinéraires de nature (pédestre, cycliste, équestre) qui empruntent les espaces remarquables. Engager une réflexion pour la découverte de sites ENS dans des offres de visite et monuments, à la journée ou pour un week-end. Exemples : <i>musée Grand-Pressigny/Eperon ; Cité royale Loches/Prairies du Roy.</i>				
5	La restauration de la biodiversité comme support d'inclusion et d'insertion	5.1.	Poursuivre la dynamique d'accueil des personnes en situation de handicap sur les sites ENS	Réduire les inégalités en ouvrant à un large public les sites dont la sensibilité et les conditions d'aménagement le permettent. Labelliser au moins 5 sites supplémentaires (Tourisme & Handicap).	Poursuivre le déploiement d'infrastructures adaptées aux personnes à mobilité réduite dans les ENS. Proposer des animations adaptées aux différents types de handicap.	Nombre de sites accessibles aux PMR Nombre d'animations nature adaptées aux handicaps Nombre de sites labellisés « Tourisme & Handicap »	Agence départementale du tourisme de Touraine (ADT) Autonomie	150 000 €	À poursuivre et renforcer
				Dans le cadre du Schéma départemental de Promotion des achats responsables (SPAR), s'appuyer sur les chantiers et entreprises d'insertion pour la restauration et l'entretien des ENS et contribuer à favoriser l'intervention de personnes en situation de handicap. Maintenir le nombre d'heures de travaux d'insertion des dernières années (soit 6 800 heures annuelles en moyenne).	Poursuivre la mobilisation des associations et entreprises d'insertion pour la réalisation de travaux de restauration et d'entretien d'espaces naturels. Mobiliser des structures favorisant le travail de personnes en situation de handicap pour la réalisation de certains chantiers.				Nombre de chantiers avec interventions de travailleurs handicapés.
6	Une politique de partage et de mise en commun, pour mettre à profit plus de 40 ans d'expérience	6.1.	S'associer aux politiques de biodiversité menées sur le territoire en veillant à leur complémentarité	Contribuer au développement des outils nécessaires à la préservation du patrimoine naturel de la Touraine, en cohérence avec les structures du territoire.	Accompagner les politiques de préservation d'espèces et milieux remarquables (Natura 2000, Plans Régionaux d'Action, Réserve Naturelle Régionale...).	Nombre d'ENS concernés par un périmètre d'inventaire ou de protection (Site classé, APPB, ZNIEFF, Natura 2000, RNR, etc.)	Pilotage stratégique, appui aux services et aux territoires	Frais de personnel	À poursuivre et renforcer
					Accompagner, dans la mesure du possible, les travaux de restauration de corridors écologiques portés par les collectivités. Agir en cohérence avec les politiques nationales et régionales : Région Centre-Val de Loire avec le SRADDET et le volet biodiversité du Contrat régional de solidarité territoriale (CRST), Agence Régionale de la Biodiversité, Trames vertes et bleues.				

* PPI actuel (jusqu'en 2028) + extrapolation PPI (pour la période 2029-2033) + dépenses d'investissement et de fonctionnement récurrentes

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES ET DE LA BIODIVERSITÉ 2024-2033

N° axe	Titre axe	N° actions	Titre actions	Objectifs actions	Opérations	Indicateurs de suivi de l'action	Autres politiques départementales concernées	Enveloppe estimative 2024-2033*	Avancement
6	Une politique de partage et de mise en commun, pour mettre à profit plus de 40 ans d'expérience	6.2.	Poursuivre l'engagement dans l'ingénierie territoriale	Faciliter la mise en place de projets en faveur de la biodiversité, par l'apport de conseils techniques aux maîtres d'ouvrages locaux.	Assurer un rôle de conseil et apporter un appui technique aux structures portant des projets en faveur de la biodiversité et des rivières (communes, EPCI, syndicats...), en lien avec les autres organismes d'ingénierie publique (ADAC, PNR, ARB, réseau des associations locales, etc.).	Nombre de projets portés par des collectivités locales accompagnées techniquement.		Frais de personnel	A poursuivre et renforcer
				Encourager le recours aux solutions fondées sur la nature.	Promouvoir des solutions durables de moindre impact sur l'environnement.				
6	Une politique de partage et de mise en commun, pour mettre à profit plus de 40 ans d'expérience	6.3.	Mettre en réseau les acteurs locaux, pour un partage des connaissances efficace	Diffuser et acquérir des connaissances sur la biodiversité en Indre-et-Loire et ses particularités, en instaurant un dialogue régulier, notamment entre les experts de terrains et les décideurs politiques.	Animer le réseau des techniciens de rivières.				A engager
				Animer une journée annuelle des techniciens de rivières.	Créer et faire vivre un réseau des techniciens et chargés de mission des EPCI, sur le sujet de la biodiversité (visites de chantiers démonstratifs, retours d'expériences, apports théoriques...).	Organiser des rencontres et ateliers thématiques entre élus, naturalistes et chercheurs, en s'appuyant sur l'ARB notamment.	Pilotage stratégique, appui aux services et aux territoires	Frais de personnel	A engager
6	Une politique de partage et de mise en commun, pour mettre à profit plus de 40 ans d'expérience	6.4.	Encourager l'expérimentation et l'innovation dans un contexte de changement climatique	Réunir au moins une fois par an les techniciens biodiversité des EPCI.	Contribuer à la sensibilisation et la formation des élus d'Indre-et-Loire sur les sujets d'environnement (notamment par le biais de « l'école des maires » portée par l'association des maires d'Indre-et-Loire, en collaboration avec l'université).	Nombre de rencontres et ateliers thématiques organisés.			A engager
				Réunir une fois par an les principaux acteurs de l'EEDD.	Participer et contribuer aux échanges interdépartementaux, congrès, colloques régionaux et nationaux dédiés.	Promouvoir l'ingénierie écologique et favoriser la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature.	Nombre de projets de recherches en écologie ou agroécologie soutenus.		
6	Une politique de partage et de mise en commun, pour mettre à profit plus de 40 ans d'expérience	6.4.	Encourager l'expérimentation et l'innovation dans un contexte de changement climatique	Organiser un comité des partenaires tous les deux ans.	Proposer les ENS comme lieu de réintroduction d'espèces protégées ou menacées (Cistude d'Europe, Origan pour Azuré, le Serpolet, Tulipe sauvage...).	Nombre d'essais de réintroduction d'espèces réalisés.	Gestion immobilière et foncière	Frais de personnel	A poursuivre et renforcer
					Faire perdurer l'action du CD37.	S'intégrer dans des projets de recherches-actions portés par des partenaires type université.	Nombre de projets « biodiversité » accompagnés dans le cadre du budget participatif.		
FRAIS DE PERSONNEL								7 000 000 €	
TOTAL 2023-2032								44 500 000 €	

* PPI actuel (jusqu'en 2028) + extrapolation PPI (pour la période 2029-2033) + dépenses d'investissement et de fonctionnement récurrentes

Gouvernance, suivi et évaluation du schéma

5.1. — Le Département, une échelle territoriale opérationnelle

En matière de biodiversité, les acteurs sont multiples et conduisent leurs propres politiques ou programmes sur des territoires imbriqués. Leurs compétences géographiques, mais aussi thématiques, sont diverses, juxtaposées ou superposées. L'échelle départementale permet à la fois de penser globalement, d'organiser et d'impulser des actions localement et d'être au contact direct du terrain, en accompagnant techniquement et financièrement des porteurs de projet. C'est pourquoi le Département est au centre du jeu d'acteurs et est en mesure d'animer les territoires et de contribuer activement à la concertation sur les sujets de biodiversité.

L'efficacité de la politique de la transition écologique du Département dépend de la qualité de cette concertation avec l'ensemble des acteurs pour :

- ▶ L'harmonisation et la cohérence des différentes interventions ;
- ▶ Une meilleure efficacité des actions (synergie, complémentarité) ;
- ▶ Une meilleure information sur la politique du Département, permettant une appropriation et un relais local des actions.

Pour démultiplier son action et favoriser l'appropriation locale de la préservation de la nature, le Département soutient la mise en œuvre de programmes opérationnels d'acteurs locaux (communautés de communes, communes ou associations).

La politique environnementale du Département s'applique à tout le territoire :

- ▶ Les sites ENS sont retenus à l'échelle de tout le département ;
- ▶ L'ensemble des bassins versants sont pris en charge par des structures de gestion des milieux aquatiques ;
- ▶ Les programmes de plantation de haies et de création de mares contribuent à couvrir l'ensemble du territoire d'un maillage agro-naturel ;
- ▶ L'accueil du public est pensé à l'échelle départementale, afin de permettre à chacun de disposer d'un espace de nature préservé et aménagé à proximité de son domicile.

Au quotidien, l'entretien et le suivi courant des sites ENS sont assurés par les techniciens et la brigade verte départementale, ou encore par des associations d'insertion et des entreprises prestataires. Les contrôles fréquents sur les sites permettent d'assurer une veille et de prévenir la dégradation des milieux.

5.2. — Les instances de dialogue et de gouvernance

5.2.1. Le comité des partenaires

Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire a défini un comité des partenaires du Schéma Départemental des ENS et de la biodiversité, qu'il souhaite réunir tous les deux ans sur la période 2024-2033. Ce comité, présidé par le ou la vice-président(e) en charge de la transition écologique, regroupe :

- ▶ Des représentants des institutions et organisations professionnelles : État, Région, Agence de l'Eau, Office national de la forêt, Chambre d'agriculture, etc. ;
- ▶ Des représentants des EPCI et syndicats : communautés de communes, Métropole, Parc Naturel Régional et syndicats de rivières ;
- ▶ Des représentants des associations et fédérations : protection de la nature, chasse, pêche, association des maires, etc. ;

La première rencontre de ce comité a eu lieu le 6 juillet 2023 à l'Hôtel du Département.

Annexe 3 : liste des partenaires associés à l'élaboration du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles et de la Biodiversité 2024-2033

5.2.2. Un groupe de travail restreint

Le Département souhaite constituer un groupe de travail technique d'une dizaine de participants, qui se réunira une à deux fois par an pour échanger sur l'actualité de la préservation de la biodiversité et des espaces naturels en Touraine. Ce groupe, constitué de partenaires disposant d'une expertise sur le sujet, contribuera ainsi, par ces réflexions, à éclairer les orientations du Département dans ce domaine. La composition de ce groupe sera à déterminer.

5.2.3. Les réseaux d'échanges techniques

Le Département anime depuis plus de 25 ans le **réseau départemental des gestionnaires de milieux aquatiques** avec, outre les échanges réguliers de conseils et de bonnes pratiques, l'organisation d'une journée technique annuelle.

De plus, chaque année, le Département réunit **les principaux acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)** d'Indre-et-Loire pour un moment d'échanges, principalement dédié au programme d'animations natures, scolaires et grand public, financé par le Conseil départemental.

Ces deux instances perdureront sur la durée du schéma.

Au regard de la montée en compétence et en moyens des établissements publics de coopération intercommunale dans le domaine de la biodiversité, le Département envisage d'animer un **réseau des techniciens et chargés de mission des intercommunalités**. Cette proposition traduit la volonté de Département de mettre à profit son expérience et celles des EPCI d'une part, et de faire émerger des projets d'autre part. Au-delà des échanges au fil de l'eau, une rencontre annuelle thématique sera proposée.

5.3. — Les suivis et évaluations du schéma

Le suivi des procédures permet l'évaluation de leur avancement, la gestion des budgets et l'organisation des échéanciers. Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles et de la biodiversité fera l'objet de suivis et d'évaluations réguliers.

Il est également prévu une évaluation à mi-parcours du document.

Chaque année, un bilan d'activité est également réalisé spécifiquement pour la politique départementale en faveur des espaces naturels sensibles, des rivières et de la biodiversité. Ce document permet de communiquer sur les principales actions menées.

— GLOSSAIRE

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

APRT : Arbre dans le Paysage Rural de Touraine

ARB : Agence Régionale de la Biodiversité

ASTER : Assistance et suivi technique à l'entretien des rivières

CD37 : Conseil Départemental d'Indre-et-Loire

CEN : Conservatoire des Espaces Naturels

CRST : Contrat Régional de Solidarité des Territoires

CVL : Centre-Val de Loire

EEDD : Éducation à l'Environnement et au Développement Durable

EEE : Espèce Exotique Envahissante

ENS : Espace Naturel Sensible

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

FDADDT : Fond Départemental d'Aménagement et de Développement Durable

FDC : Fédération Départementale des Chasseurs

FNPHFS : Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage

IPBES : plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques

ONB : Observatoire National de la Biodiversité

ONF : Office National des Forêts

PAEN : Périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains

PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PNR : Parc Naturel Régional

RNR : Réserve Naturelle Régionale

POP : suivi des Populations

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAP : Stratégie des Aires Protégées

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDENS : Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles

SPAR : Schéma de Promotion des Achats Responsables

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

STELI : Suivi Temporel des Libellules

STERF : Suivi Temporel des Rhopalocères de France

STOC : Suivi Temporel des Oiseaux Communs

TA/ENS : Taxe d'Aménagement pour les Espaces Naturels Sensibles

TVBN : Trame Verte, Bleue et Noire

ZAN : Zéro Artificialisation Nette

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Floristique ou Faunistique

ZPENS : Zone de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles

— SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

DIREN Centre, DDE37. Atlas des paysages de l'Indre-et-Loire. [en ligne]. Disponible sur : <https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/atlas-des-paysages-de-lindre-et-loire-77>

DREAL Centre-Val de Loire. Profil environnemental régional du Centre-Val de Loire. Changement climatique. [en ligne]. Disponible sur : <https://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/profil-environnemental-regional-centre-val-de-r889.html>

Gouvernement. Les nouveaux indicateurs. Artificialisation des sols. [en ligne]. Disponible sur : <https://www.gouvernement.fr/indicateur-artificialisation-sols>

INSEE. Recensement 2020 : résultats sur un territoire, bases de données et fichiers détail. [en ligne]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/information/7619431>

Office Régional de la Biodiversité. 3^e état des lieux de la biodiversité en Centre-Val de Loire. 2022. 40p.

Région Centre-Val de Loire. Le réseau écologique en Centre-Val de Loire. [en ligne]. Disponible sur : <https://centrevaldeloire.maps.arcgis.com/apps/dashboards/846f3a34067b40c0af604eb81baa8ebc>

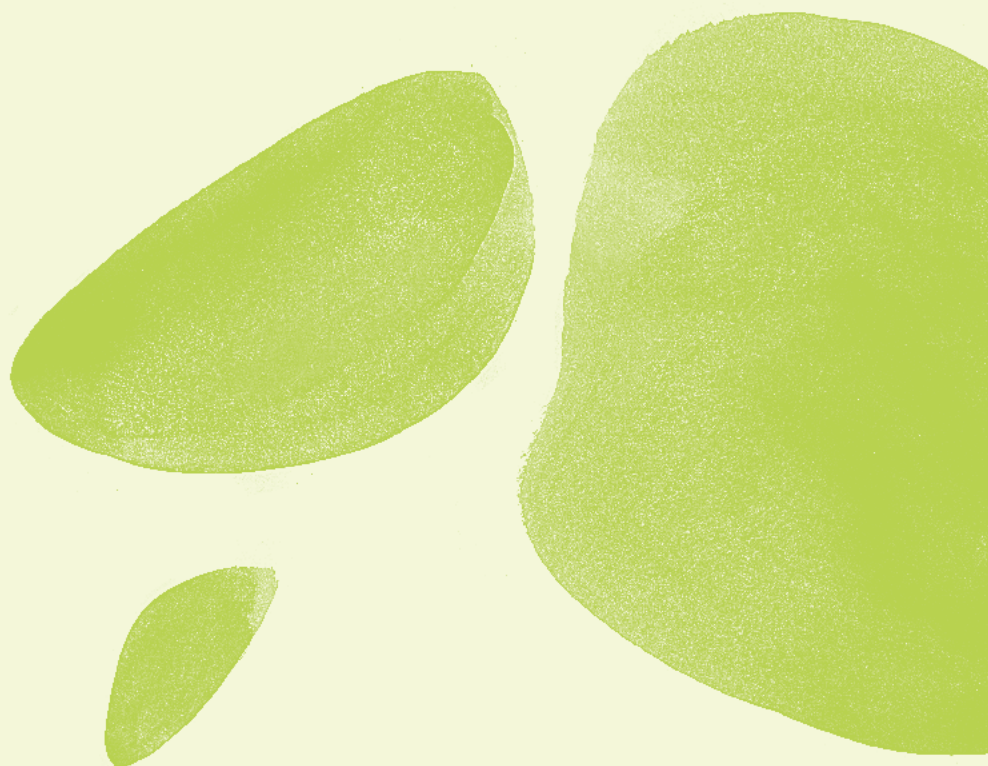
République française, Nature France. Observatoire national de la biodiversité. [en ligne]. Disponible sur : <https://naturefrance.fr/observatoire-national-de-la-biodiversite>

Conseil général d'Indre-et-Loire. Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles d'Indre-et-Loire 2013-2022

— LISTE DES ILLUSTRATIONS

Unités paysagères du département	7
Principaux secteurs protégés ou préservés en Indre-et-Loire	8
Marais de Taligny, Réserve Naturelle Régionale et Espace Naturel Sensible	9
Réseau écologique du SRADDET pour l'Indre-et-Loire	9
Bords de Loire à Bois Chétif - Marc Jacquet	10
Secteurs d'intérêt par type de milieu dominant, à dire d'experts	11
Jussies en fleurs	14
Première page du document de communication du schéma précédent	18
Tableau récapitulatif des propriétaires et gestionnaires d'ENS au 31/12/2022	19
Photographies aériennes de deux sites Espaces naturels sensibles du Département d'Indre-et-Loire	19 et 20
Surface en ENS par type de propriétaire	20
Espaces Naturels Sensibles	21
Nombre d'ENS dotés d'un plan de gestion	22
Randonnée sur le site ENS des Prairies du Roy	23
Évolution du nombre de partenaires et des budgets alloués à l'éducation à l'environnement	23
Une animation sur l'Île de la Métairie	24
L'observatoire de l'étang du Louroux	25
Livret label balade du Domaine de Candé	25
Les aménagements et animations pédagogiques sur les ENS	26
Exemples d'outils de communication réalisés	27
L'étang d'Assay	28
L'observatoire en forme de nid inversé à l'étang d'Assay, cette réalisation est lauréate du 1 ^{er} prix régional de la construction bois en 2022 (concepteur : Antoine PARCE, Architecte au CD37)	28
L'étang de l'Archevêque	29
Photographies des aménagements réalisés à l'étang de l'Archevêque	30
Aménagements sur le site de l'étang de l'Archevêque	30
La digue avant restauration	30
La digue après restauration	30
Territoires des différentes structures ayant la compétence gestion des milieux aquatiques en 2022	31
Représentation des contrats territoriaux milieux aquatiques en 2022	32
Mare restaurée	33
Haies plantées dans le cadre du programme de l'APRT	34
Haies et arbres isolés plantés depuis 1996 dans le cadre du programme APRT	34
Restauration d'une multi-trame écologique à Bossée	35
Localisation des projets financés par le FDADDT entre 2018 et 2022	36
Sentier forestier sur le site de l'étang de Narbonne	36
Aménagement pour la petite faune sous la route départementale 943 à Chambourg-sur-Indre	36
Évolution du taux de la TA/ENS	37
Évolution des recettes perçues par le CD37 pour mettre en œuvre sa politique ENS et biodiversité	37
Évolution des dépenses en faveur de la biodiversité et des rivières	38
Évolution des recettes et dépenses globales de la TA/ENS 2013-2022	39
Évolution des dépenses d'investissement par grande thématique sur les quatre dernières années du schéma	39

La stratégie départementale de transition écologique	40
Méthodologie d'élaboration des fiches actions	41
Barbastelle d'Europe	42
Jussie, plante invasive	44
Demi-deuil sur le Coteau de la Rebufière à Rilly-sur-Vienne, papillon des prairies sèches figurant sur la Liste rouge des rhopalocères de France métropolitaine	46
Les bardeaux de l'Indre	47
Les mares sont de remarquables cœurs de biodiversité (ici mare du Domaine de Candé)	48
Platelage à l'Étang du Louroux	51
Animation à l'Étang du Louroux	52
Pâturage sur coteau calcaire	54
La Loire à vélo	55
Chantier d'insertion	57
Création d'une mare	59
Étude expérimentale sur la qualité de l'eau, bassin versant de l'étang du Louroux	61
Tableau de synthèse des actions du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles et de la biodiversité 2024-2033	62



— ANNEXE 1

Liste des structures partenaires du Département pour l'éducation à l'environnement et au développement durable sur 2013-2022

Selon les années, les partenaires du Département sont :

- ▶ Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Touraine - Val de Loire (CPIE TVL) ;
- ▶ Maison de la Loire d'Indre-et-Loire ;
- ▶ Couleurs Sauvages ;
- ▶ L'Arbre voyageur ;
- ▶ Patrimoine Et Tradition en Ridellois (PETRI) ;
- ▶ Ligue de Protection des Oiseaux Touraine (LPO 37) ;
- ▶ La Rabouilleuse ;
- ▶ Actinidia ;
- ▶ Centre d'Espaces Naturels Centre - Val de Loire (CEN CVL) ;
- ▶ Association d'Étude, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine (SEPANT) ;
- ▶ Fédération de Pêche d'Indre-et-Loire ;
- ▶ Fédération des Chasseurs d'Indre-et-Loire ;
- ▶ Biodiversity.

— ANNEXE 2

Liste des actions du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles 2013-2022

SDENS 2013 - 2022	
AS1_A1	S'associer aux politiques biodiversité menées sur le territoire en veillant à leur complémentarité
AS1_A2	Développer la politique ENS dans le cadre d'une stratégie globale en matière de biodiversité
AS2_A1	Diversifier les partenariats et partager la connaissance
AS2_A2	Soutenir les études et inventaires des milieux naturels et espèces associées
AS2_A3	Contribuer au suivi des espèces invasives et accompagner les mesures de lutte
AS3_A1	Évaluer et réviser le classement des sites et zones de préemption
AS3_A2	Soutenir les porteurs de projets pour le classement de nouveaux sites locaux
AS3_A3	Classer de nouveaux sites départementaux
AS4_A1	Généraliser la mise en œuvre de plans de gestion pluriannuels et bilans de plan de gestion
AS4_A2	Soutenir les porteurs de projets locaux pour la gestion des sites
AS4_A3	Mobiliser et professionnaliser les acteurs de l'insertion sociale et les travailleurs handicapés pour la restauration et l'entretien des milieux naturels
AS4_A4	Intégrer l'activité économique à la gestion des sites
AS4_A5	Maîtriser la fréquentation des sites
AS5_A1	Connaitre la fréquentation des sites pour un aménagement adapté
AS5_A2	Équiper les ENS pour permettre l'accueil du public
AS5_A3	Prendre en compte les handicaps
AS6_A1	Mettre en place des outils de sensibilisation et d'interprétation
AS6_A2	Proposer une offre d'animations nature à destination des différents publics
AS6_A3	Intégrer l'offre ENS à l'offre touristique et d'activités de plein air
AS7_A1	Assurer un pilotage et une évaluation dans une logique d'amélioration continue de la politique ENS
AS7_A2	Définir un plan de communication

— ANNEXE 3

Liste des partenaires associés à l'élaboration du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles et de la Biodiversité 2024-2033

Associations et fédérations	Association des Maires d'Indre-et-Loire
	Ligue pour la Protection des Oiseaux Centre-Val de Loire
	Maison de la Loire d'Indre-et-Loire
	Société d'Études, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine
	Association naturaliste d'étude et de protection des écosystèmes
	Fédération Régionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles Centre-Val de Loire
	Centre Permanent d'Initiation pour l'Environnement Touraine-Val de Loire
	Fédération des chasseurs d'Indre-et-Loire
	Fédération de Pêche d'Indre-et-Loire
	Conservatoire d'Espaces Naturels de la Région Centre-Val de Loire
EPCI et Syndicats	Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine
	Tours Métropole-Val de Loire
	Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire
	Communauté de Communes Touraine-Ouest-Val de Loire
	Communauté de Communes Loches Sud Touraine
	Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher
	Communauté de Communes du Castelrenaudais
	Communauté de Communes Touraine Est Vallées
	Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
	Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre
	Communauté de Communes Gâtine-Racan
	Communauté de Communes du Val d'Amboise
	Syndicat mixte du Bassin de la Cisse
	Syndicat des bassins du Négron et du Saint-Mexme Vienne aval et affluents
	Syndicat d'aménagement de la Vallée de l'Indre
	Syndicat mixte Affluents Nord-Val de Loire
	Syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents
	Syndicat mixte du bassin de l'Amasse
	Syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien de la Brenne et de ses affluents
Syndicat de Rivières Val de Vienne	
Syndicat Nouvel Espace du Cher	
Institutions	Conseil Régional Centre-Val de Loire
	Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire
	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre-Val de Loire
	Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire
	Office national des Forêts Centre-Val de Loire Direction territoriale Centre-Ouest-Aquitaine
	Centre régional de la propriété forestière
	Office français de la Biodiversité Centre-Val de Loire
	Agence Régionale de la Biodiversité Centre-Val de Loire
	Conservatoire botanique national du Bassin Parisien - Délégation Centre-Val de Loire
	Agence de l'Eau Loire Bretagne

Touraine nature et sensible

Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles et de la Biodiversité d'Indre-et-Loire 2024 — 2033

Conception et réalisation: **efil.fr** - Crédits photos et impression: **Conseil départemental d'Indre-et-Loire**, labellisé Imprim'vert. Ce document est imprimé sur un papier répondant aux exigences d'une gestion responsable.



Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Place de la préfecture
37927 Tours Cedex 9



www.touraine.fr